

CENTRE DE DOCUMENTATION
DES ARCHIVES DES ALPES-MARITIMES

TRIMESTRIEL

RECHERCHES RÉGIONALES

(Côte d'Azur et Contrées Limitrophes)

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
5, AVENUE EDITH-CAVELL — NICE

LES RECHERCHES REGIONALES

BULLETIN TRIMESTRIEL

édité par le

CENTRE DE DOCUMENTATION DES ARCHIVES DES ALPES-MARITIMES

Directeur : **M. DALMASSO,**

Agrégé de l'Université, Institut d'Etudes Littéraires de Nice.

Secrétaire de Rédaction : **Mme DEVUN,**

Documentaliste - Archiviste des Alpes-Maritimes.

Ce bulletin, conçu dans le cadre régional, se propose de présenter les travaux (mémoires, diplômes ou thèses) rédigés pour l'obtention d'un titre universitaire.

Nous demandons aux auteurs de résumer leur étude, d'en dégager les conclusions et d'indiquer sommairement leur bibliographie. Ainsi, espérons-nous, en faisant mieux connaître des résultats qui risquent quelquefois de demeurer un peu ignorés, faciliter les recherches futures. Dans le même but nous publierons également des documents destinés à préparer le terrain pour de nouvelles études de détail et de synthèse.

En assurant la publication de ce périodique, les Archives des Alpes-Maritimes sont fidèles à leur mission qui est essentiellement de fournir aux chercheurs les instruments de documentation indispensables à la réalisation de leur œuvre.

CENTRE DE DOCUMENTATION
des
ARCHIVES DES ALPES - MARITIMES

=====

TRIMESTRIEL

1974 - N° 3

14e Année

- RECHERCHES REGIONALES -

Côte d'Azur et contrées limitrophes

Archives Départementales
5, ter, Avenue E. Cavell

NICE

SOMMAIRE

Un aspect de la division des Corses: L'attitude de BONIFACIO face à la conquête française. Extrait du mémoire d'histoire: "Bonifacio au XVIIIe siècle", présenté à Nice en 1972 (Professeur M. da SILVA).

par A. SERPENTINI

P 2

La campagne de juin 1940 dans les Alpes-Maritimes.

Par J.L. PANICACCI.

P 33

RECHERCHES REGIONALES

Alpes-Maritimes

et

Contrées limitrophes

14^e année

1974 – N° 3
Juillet-septembre

51

**UN ASPECT DE LA
DIVISION DES CORSES:
L'ATTITUDE DE
BONIFACIO FACE À LA
CONQUÊTE FRANÇAISE.
EXTRAIT DU MÉMOIRE
D'HISTOIRE:
"BONIFACIO
AU XVIII^e SIÈCLE",
PRÉSENTÉ À NICE
EN 1972
(PROFESSEUR M. DA SILVA).**

par A. SERPENTIN

Un aspect de la division des Corses

L'ATTITUDE DE BONIFACIO FACE A LA CONQUETE FRANCAISE

Tous ceux que l'histoire de la Corse passionne connaissent bien la période du Gouvernement national du général Pascal PAOLI, et la résistance de la nation corse à l'invasion des troupes du roi de France.

En effet, cet épisode qui, à l'époque, avait enthousiasmé l'Europe des Lumières, a depuis intéressé de nombreux historiens; et il en est résulté d'excellentes études qui font autorité, de sorte que la personnalité du général Paoli ses motivations, la société corse de l'époque, les clans, les forces en présence, sont pour nous des thèmes devenus familiers.

Toutes ces études dans leur diversité se sont attachées à fixer l'idée générale, à nous donner une vision globale ce qui n'empêche pas une profusion de détails de la situation politique et économique et sûr ces sujets, je crois qu'il n'y a rien à ajouter, mais il m'a paru intéressant de savoir comment vivait, à cette époque, une communauté bien déterminée, quels étaient ses centres d'intérêt, ses préoccupations, ses réactions face aux événements; comment une petite cité subsistait-elle dans le climat d'insécurité qui régnait sur l'Ile? Quelles répercussions les événements politiques et militaires avaient-ils sur sa vie quotidienne et sur son économie?

Ayant fixé mon attention sur ce thème, il me restait à choisir le sujet de cette étude, c'est-à-dire rechercher une communauté d'habitants qui eut été à la fois assez importante pour jouer un rôle dans les événements qui agitaient l'Ile et assez bien organisés administrativement pour nous avoir conservé des archives, témoignage de ces événements.

J'ai tout de suite écarté les villes d'Ajaccio, Corte et Bastia, car elles avaient été par trop intimement liées aux péripéties de cette période pour ne pas avoir été citées et décrites par de nombreuses et excellentes études. J'ai, pour la même raison, éliminé Calvi et Saint-Florent; l'Ile-Rousse était à cette époque d'une création trop récente pour témoigner de l'esprit des cités corses traditionnelles.

Je me suis donc tourné vers Bonifacio, non pas par esprit d'élimination; mais au contraire parce que la cité la plus méridionale de l'Ile m'avait fortement impressionné dès ma première visite: Perchée sur sa falaise, ses remparts semblant prendre leurs assises directement dans la mer dominant un arrière-pays désertique, elle semble jeter un défi à la nature et aux hommes. Elle constitue un ensemble extrêmement solide et homogène qui a su résister victorieusement à l'usure des siècles.

Ce choix devait n'amener à élargir le champ de mes recherches. De prime abord, il m'a semblé que la spécificité politique de Bonifacio méritait une étude particulière. Cette impression s'est trouvée confirmée par un examen plus attentif des possibilités de l'important fonds des archives communales que le Révérend Père André Marie de l'Ordre des Franciscains a eu le grand mérite de classer¹.

Ce fonds des archives communales prouve par son importance l'intérêt que les Bonifaciens ont toujours accordé à leur système administratif, système qui se caractérisait par une grande autonomie au point de vue gestion interne.

C'est sans doute dans cet esprit, c'est-à-dire en tant que témoignage de l'importance et de l'autonomie de leur cité, que les Bonifaciens nous ont conservé au cours des siècles un élément si précieux pour la connaissance historique.

¹ Le Révérend Père André Marie a publié un "Répertoire sommaire des Archives municipales de Bonifacio" et a également réalisé, sous forme de micro-films, un double de ces archives, que l'on peut consulter à la Bibliothèque du Couvent des Franciscains à Bastia. C'est à partir de ces micro-films que nous avons pu mener à bien la présente étude et nous sommes heureux de pouvoir rendre hommage à l'œuvre du Révérend Père, qui a déjà abouti à la constitution d'un centre d'archives toujours sous forme de micro-films qui compte incontestablement parmi les plus importants de l'île. La richesse de ce centre d'archives s'accroît jour en jour grâce à la ténacité et au dévouement du Révérend Père, qui contribue grandement à la progression de la connaissance historiques de l'île, l'historien peut trouver à la Bibliothèque des Franciscains la copie de nombreuses collections privées qui, sans l'initiative du Révérend, n'auraient sans doute jamais été mises à la disposition du chercheur.

Le corps municipal était renouvelé chaque année à la fin du mois de décembre. A cette époque, la municipalité sortante élisait également un greffier chargé entre autres de dresser les procès-verbaux des délibérations du Conseil et de toutes les affaires traitées par la municipalité. Aussi l'étude approfondie du fonds des archives municipales qui est la somme de tous les procès-verbaux, nous restitue-t-elle un tableau détaillé de la vie Bonifacienne à l'époque de la conquête française.

Le registre des délibérations du Conseil nous a été particulièrement utile pour approfondir les problèmes auxquels la communauté se trouvait confrontée en cette période critique de son histoire qui allait aboutir à la fin de son indépendance. C'est une liasse de 248 pages manuscrites, en langue Génoise, qui nous décrit, sous la plume de différents greffiers, les affaires traitées par la municipalité durant les douze années allant de 1760 à 1772. Ce document encore inutilisé jusqu'à présent comme d'ailleurs tous les manuscrits que j'ai compulsés, est très riche en détails de toutes sortes sur la vie de la cité. Il constitue la base principale de mon étude; il comporte également les procès-verbaux des élections municipales pour ces douze années et par là-même nous donne des renseignements précieux quant au personnel administratif et à son mode de recrutement.

La liasse, classée sous l'appellation "Ordre de paiements", nous précise la situation économique de Bonifacio pour la période indiquée. Elle nous révèle les fluctuations du cours des céréales et des gabelles communales; elle est toujours rédigée par les mêmes greffiers et constitue, en somme, l'ensemble des procès-verbaux de la mise en application des décisions prises par le Conseil.

La liasse intitulée "Rôle de la subvention", concerne la période française de notre étude. Elle nous a été précieuse quant à la connaissance du secteur agricole et des ressources des habitants. En effet, les trois registres que nous avons pu consulter et qui comprennent une soixantaine de pages, s'échelonnent de 1770 à 1772. Ces registres ont été dressés à l'occasion de la levée de la subvention; ils nous fournissent des renseignements précis sur la profession et la qualité de près de trois cents Bonifaciens et portent également les déclarations des revenus agricoles de ces mêmes personnes, déclarations qui doivent servir de base à la subvention que le roi de France a décidé d'imposer à ses peuples de Corse.

Le premier registre porte le nom, la profession, le domicile et la production déclarée en quantité; sur les deux autres registres figurent uniquement le nom du propriétaire, la déclaration de la production et le prix correspondant. Il faut remarquer que le greffier qui a élaboré ce registre, s'est contenté d'inscrire les déclarations sans aucun souci d'ordre alphabétique ou de classification par ordre d'importance; il n'y a, par ailleurs, aucune concordance entre ces trois registres; néanmoins, un travail de recouplement m'a permis de dresser un tableau de la vie socio-économique de la cité de Bonifacio, car en tenant compte des erreurs volontaires qui se glissent dans toutes déclarations d'impôts et l'on verra par la suite que les Bonifaciens étaient passés maîtres dans l'art de la fraude fiscale. J'ai pu établir un tableau intéressant la vie de près de trois cents chefs de famille.

Cela nous donne, en prenant la base habituelle de cinq personnes par famille, des indications sur le niveau de vie et la situation sociale de près de 1500 Bonifaciens. Et comme Bonifacio ne comptait guère plus de 2000 habitants, je pense que nous pouvons considérer ce tableau comme le reflet assez exact de la société Bonifacienne de l'époque.

J'ai donc reconstitué un tableau unique, synthèse de ces trois registres en respectant un ordre dégressif suivant l'importance de la production agricole déclarée et à l'intérieur des diverses divisions quantitatives j'ai essayé de respecter l'ordre alphabétique.

Les divers procès-verbaux des élections municipales figurant dans le registre des délibérations du Conseil m'ont amené à faire une étude comparative entre la position économique du citoyen et sa participation aux affaires de la cité.

Ces différentes liasses qui, je le répète, n'ont jusqu'à ce jour fait l'objet d'aucune étude, nous donnent une image assez fidèle de la vie de Bonifacio, et nous la font revivre au moment où elle se trouvait confrontée avec les événements qui allaient changer le cours de son histoire.

Par ailleurs, nous avons pu consulter aux archives nationales de Paris, un rapport sur Bonifacio rédigé par Chardon, Intendant général de la Corse dans les années 1770-1771. Ce document, d'une cinquantaine de pages, nous dépeint la vie socio-économique de la cité et s'inscrit dans ce cadre des rapports que les autorités de l'administration française avaient l'habitude de fournir aux ministères intéressés sur l'état de toute région nouvellement acquise à la Couronne.

Chardon mêle la description de la cité aux critiques des institutions et aux projets d'avenir, et si ce rapport sur un pays conquis rédigé par un des serviteurs les plus zélés de l'administration royale peut nous paraître partial à divers points de vue, il est quand même riche en renseignements de toutes sortes, qu'il serait difficile de ne pas prendre au sérieux ².

Les archives départementales possèdent divers documents intéressant Bonifacio, mais qui concernent peu la période considérée. Cependant, ces informations fragmentaires nous ont permis d'approfondir nos connaissances.

Les diverses archives et Bibliothèques de l'île sont riches en ouvrages généraux et en études d'érudits corses dont la lecture nous a permis de mieux saisir le contexte politique corse et européen qui allait décider du sort de Bonifacio.

Très peu de travaux font allusion à cette cité. L'histoire du mouvement national corse ne nous donne que de rares renseignements sur la cité la plus méridionale de l'île. Ce silence semble être dû à un certain désintérêt de la part des patriotes pour ce port du sud qui était une création spécifiquement Génoise dévouée corps et âme à la Sérénissime République. Nous avons pourtant connaissance d'un véritable coup de main organisé par les Paolistes contre la cité de Bonifacio. Les historiens corses sont hésitants sur la date exacte de cet événement.

En me basant sur les réactions que ce coup de main a provoquées dans la ville, et qui transparaissent à la lecture des procès-verbaux des délibérations du Conseil, j'ai pu situer cet épisode dans l'année 1763. Et puisqu'il nous faut fixer des limites chronologiques à ce travail, nous allons commencer notre étude à cette date qui se caractérise, au niveau de la vie de la commune, par une série de mesures préventives contre ceux que les Bonifaciens commencent à appeler. "les rebelles corses".

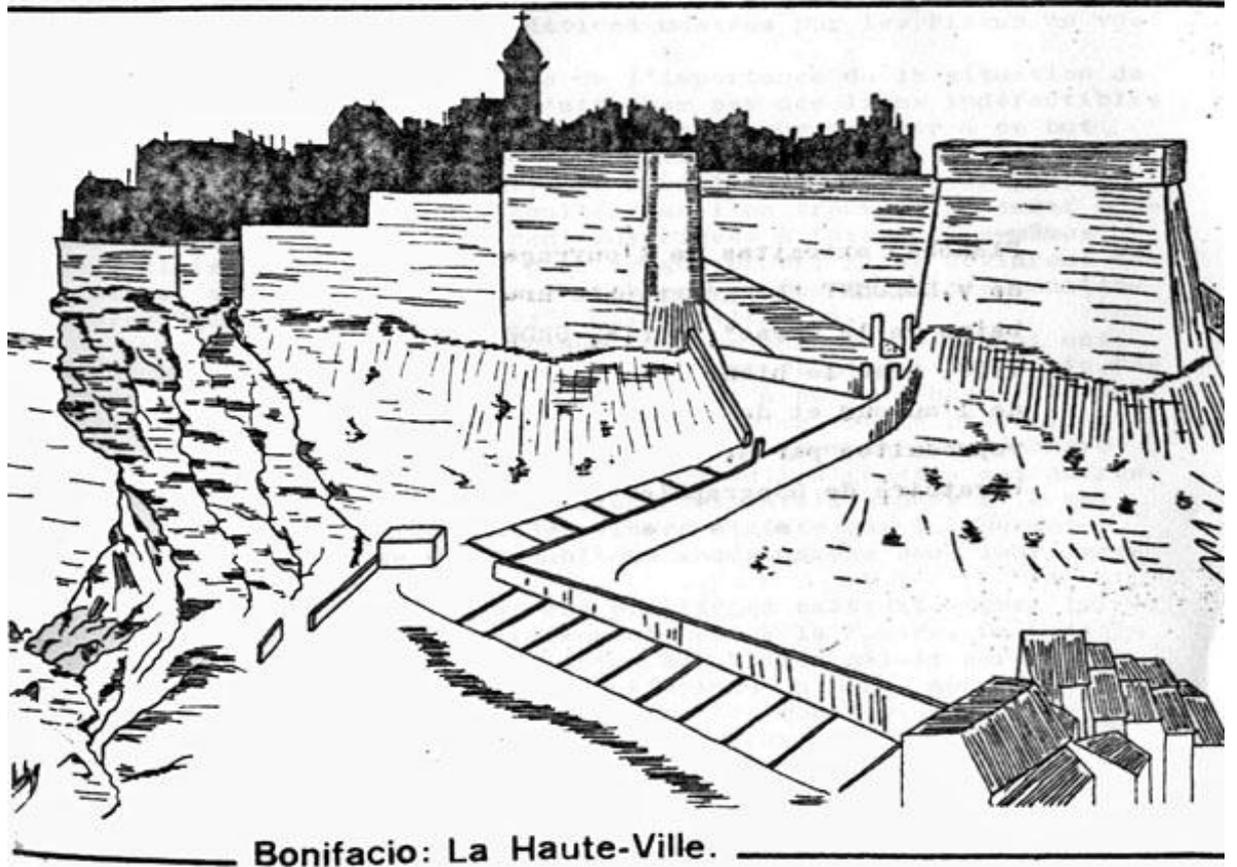
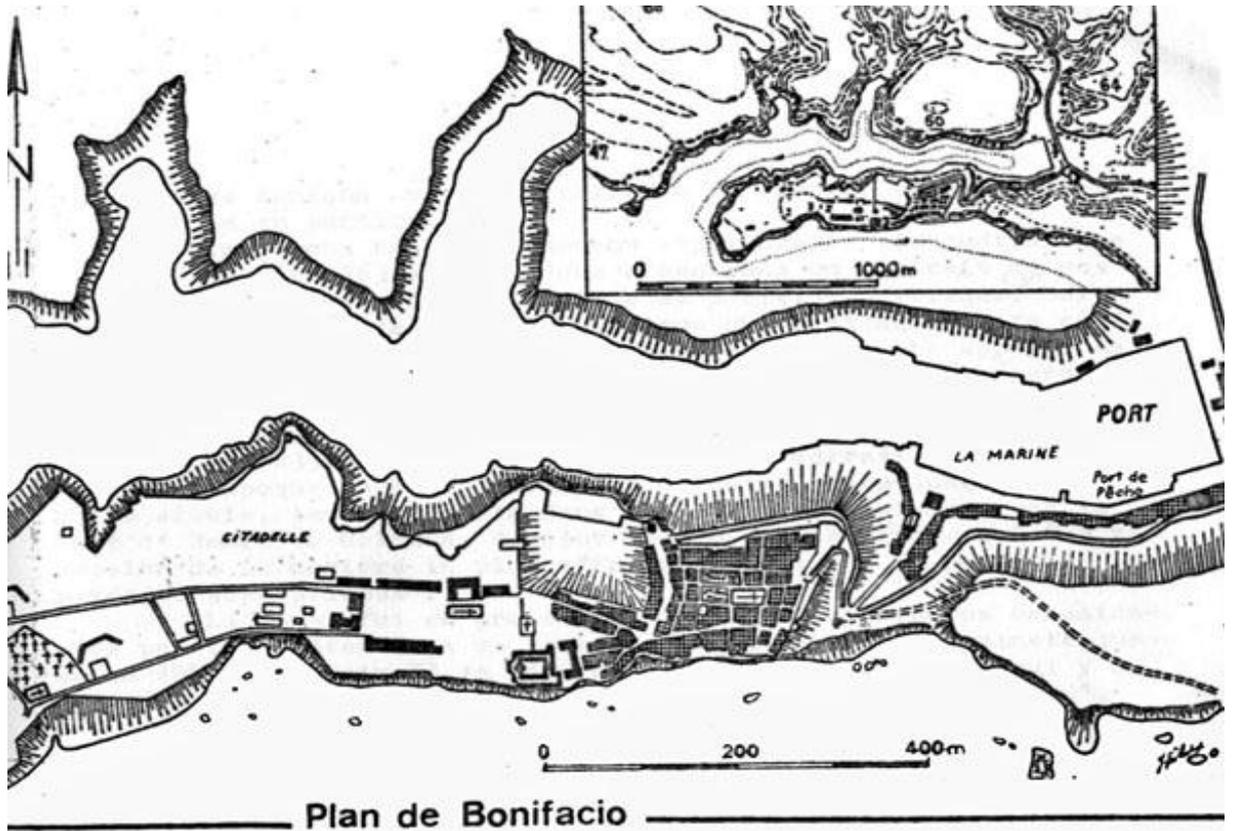
A partir de cette date, le livre des délibérations du Conseil n'est plus qu'une longue énumération des Mesures prises par la ville pour se protéger des "Paolistes".

L'affirmation, maintes fois répétée, de son indéfectible attachement à la Sérénissime République de Gênes, révèle l'angoisse de la cité face à un éventuel abandon génois.

L'année 1768 marquera, comme pour le reste de l'île, un tournant dans l'histoire de Bonifacio. Tout comme les Corses, les Bonifaciens s'élèvent contre la domination française. Mais ces réactions analogues ne sont pas motivées par des sentiments identiques: si les Corses refusent la domination française par fierté nationale les Bonifaciens n'en veulent pas par fidélité à la Sérénissime République qui les a pourtant vendus à Louis XV.

Durant les années allant de 1768 à 1771, nous allons assister à la lutte désespérée de la cité qui refuse cet état de fait et qui demande à la fois et son rattachement à Gênes, et le maintien de ses privilèges.

² Deux exemplaires du document connu sous l'appellation "Rapport Chardon" sont conservés aux archives Nationales de Paris. L'un d'entre eux, qui est daté du 28 novembre 1769, est sans doute l'original, le second daté du 21 août 1770, en est l'exacte copie. Tous deux ont été rédigés à Bastia et sont signés "Chardon".



Planches extraites de l'ouvrage de Y. Kolodny -La géographie urbaine de la Corse- Paris, Sedes, 1962, avec le bienveillant accord de l'auteur et de son éditeur.

Ce n'est qu'en septembre 1771 que les Bonifaciens, placés devant l'alternative de choisir entre l'exil ou le rattachement par et simple au royaume de France, acceptent en désespoir de cause l'abrogation de leurs privilèges.

Nous arrêterons donc notre étude à cette date. Avec l'abandon de ses privilèges, Bonifacio renonce à la vie indépendante qui avait été la sienne par le passé à partir de là, l'histoire de la ville se confond avec l'histoire de la France, en général, et de la Corse en particulier.

Donc, nous nous attacherons à peindre la vie quotidienne de Bonifacio de 1763 à 1771. Nous brosserons un portrait de ses institutions, de son économie et de sa position politique, pour mieux comprendre le particularisme qui distingue cette cité du reste de l'île, il nous semble nécessaire de faire appel, dès à présent, à l'histoire de Bonifacio et à sa situation géographique.

Ce fut, dit-on, Boniface, Marquis de Toscane, qui fonda Bonifacio en 833 après une victoire sur les Sarrasins. Germanes: "depuis l'époque de la construction de cette place jusqu'à la fin du Xe siècle, la Corse resta dans l'anarchie occasionnée par la mort d'Henri de Colonna, dernier du nom sur le trône, qui fut assassiné de la manière la plus affreuse, ainsi que sa postérité composée de sept princes".

"La Corse fut en proie aux divisions intérieures occasionnées par les prétentions de tous les grands à la souveraineté jusqu'en 1091 qu'Urbain II la céda à la république de Pise, qui y avait déjà des établissements tels que Bonifacio, Istria, etc...".

Donc, très tôt, le site de Bonifacio avait intéressé de grandes puissances maritimes et comme nous allons le voir par la suite, il allait susciter l'envie de la grande rivale de Pise, c'est-à-dire Gènes.

Les Génois tentèrent une première expédition mais furent repoussés. Ils attendirent leur revanche jusqu'en 1195. A cette époque, ils s'emparèrent de la ville par surprise, paraît-il, et la conservèrent malgré les expéditions montées par les Pisans en vue de le reprendre.

Les Génois, conscients de l'importance de la situation de Bonifacio, décidèrent de se l'attacher par des liens indéfectibles et il leur sembla que la meilleure façon pour arriver à ce but était d'y implanter une colonie Génoise.

"On envoya, en effet, des familles de Gènes pour peupler Bonifacio. A cause des difficultés que l'on trouvait à former cette colonie, ces familles furent autorisées à faire elles-mêmes leurs lois et leurs statuts pour se gouverner. Elles obtinrent davantage, on leur accorda des franchises et des immunités considérables dans la ville de Gènes", dit Giustiniani.

C'est depuis cette époque que les colons Génois, qui ont donné naissance aux habitants actuels, sont établis à Bonifacio. Dès cette période, la colonie Bonifacienne eut à subir l'hostilité des insulaires. L'épisode du tyran Ors Alamano en est la preuve.

Gènes voulut faire de Bonifacio un exemple qui démontrerait avec éclat les bienfaits de la domination Génoise aux autres

...places de l'île où ils entretenaient des intelligences et, à cet effet: "ils lui accordèrent des libres statuts qui lui permettaient de vivre comme une république indépendante sous leur protection", dit Grégorovius.

Une grande partie de ces privilèges existait encore lorsque Bonifacio a été cédée irrévocablement à la France. La politique bienveillante de la Sérénissime République allait porter ses fruits car si Gènes traita les Bonifaciens en bonne mère, elle n'eut pas affaire à des enfants ingrats. Les Bonifaciens conservèrent toujours le plus vif attachement à leur métropole. Et si, depuis cette époque, l'histoire de Bonifacio a été fertile en actes héroïques, cette attitude a toujours été conditionnée par l'attachement que la cité de Bonifacio portait à la Sérénissime République.

La paix que le pape Onorius III parvint à procurer aux Républiques donna à Gènes le temps de s'établir solidement. La politique des Génois citée ci-dessus eut le succès qu'ils

espéraient. Ils étendirent leur domination sur l'ensemble de l'île. En effet, de nombreux seigneurs et barons voyant peu à peu leur parti s'affaiblir se rangèrent du côté Génois et les reconnurent pour souverains par serment prêté entre les mains de Luc DORIA. Il fallut cependant plus de quinze ans à Gênes pour asseoir définitivement son autorité sur la Corse et éliminer Pise.

Dans cet intervalle, Boniface VIII parvint au pontificat; il voulut pacifier l'Europe et crut y parvenir par ses arrangements" dont un fut de faire céder la Sicile au roi de Naples par Jacques II roi d'Aragon, et de lui donner en dédommagement les royaumes de Corse et de Sardaigne, cela en particulier, au détriment de Gênes et de sa colonie de Bonifacio qui allait jouer un rôle important dans le nouveau contexte politique.

En effet, Bonifacio était la base de départ de la pénétration Génoise dans l'île de Corse. Les Génois qui avaient su reconnaître l'importance stratégique du site avaient fait l'effort nécessaire pour la mettre à l'abri d'une attaque ennemie et couvrir ainsi leurs arrières. Aussi toute puissance désireuse d'imposer sa domination à l'île se devait de contrôler cette forteresse qui constituait un des principaux points fortifiés de la Corse par où les Génois auraient toujours été à même de contrecarrer les projets d'un éventuel adversaire.

C'est ce que comprirent très bien les rois d'Aragon qui intervinrent en Corse pour faire reconnaître la souveraineté que leur avait concédée le Pape.

La première expédition d'Alphonse, fils du roi d'Aragon, échoua; repoussé par les Génois il revint en Espagne et réserva ses droits pour une occasion plus favorable. La deuxième expédition d'Alphonse V connut d'abord le succès; il s'empara de Calvi, y mit une garnison, puis par Sagone et Ajaccio vint mettre le siège devant Bonifacio.

Ce siège si fertile en faits d'armes de grande valeur dont le souvenir suscite encore et à juste titre, la fierté de tous les Bonifaciens, constitue à coup sûr une des plus belles pages de l'histoire de cette glorieuse cité. En effet, elle résista durant de longs mois aux assauts répétés du roi d'Aragon, subissant avec un grand courage les pertes humaines et les privations de toutes sortes occasionnées par le siège. La ville en était réduite aux pires extrémités quand une flotte Génoise put enfin la débloquer³ mettre par là même fin au rêve d'hégémonie d'Alphonse sur la Corse. L'évocation de ce siège nous amène à faire deux constatations: d'une part, l'opiniâtreté des assiégeants à vouloir s'emparer de la ville montre bien l'importance stratégique qu'elle revotait à leurs yeux; en s'emparant de Bonifacio ils privaient Gênes du cordon ombilical qui l'unissait à l'île. D'autre part, les souffrances de toutes sortes que les Bonifaciens ont endurées par fidélité à Gênes nous prouvent qu'il existait entre colonie et métropole une étroite concordance d'intérêt que les liens de sang ne faisaient que renforcer.

Les Bonifaciens avaient conscience de la précarité de leur situation en cette terre étrangère, ils savaient qu'ils ne devaient leur survie qu'à la Sérénissime République.

Dès cette période instable du Moyen Age qui suivit sa création, Bonifacio, colonie Génoise, n'avait d'autre raison d'exister que de servir de tremplin à Gênes dans ses rêves de conquête. Par conséquent sa survie et sa prospérité étaient intimement liées à la fortune de la République.

Depuis cette époque jusqu'au second siège de Bonifacio, la Corse fut continuellement exposée à des révolutions occasionnées successivement par la Maison de Saint Georges, les Fergose, les Thomasins. Durant cet intervalle, les Bonifaciens toujours fidèles aux Génois, restèrent dans leur place sans prendre aucune part aux événements.

Cette séparation d'intérêts d'avec les insulaires les obligeait souvent, comme nous l'avons déjà dit, à être enfermés et presque bloqués dans leur place. Dans cette position, n'ayant d'autres liaisons qu'avec Gênes, ils sentirent la nécessité de se joindre à elle pour le spirituel. En conséquence, en 1516 et 1520, ils passèrent des, actes avec l'évêque d'Ajaccio dont ils

³ Santi : Histoire de Bonifacio .

dépendaient jusqu'alors, et furent rattachés à l'Archevêché de Gênes. Santi: "Des révolutions énoncées ci-dessus celle de Paul de Termes fut la plus heureuse".

Les efforts conjugués des Français de Paul de Thermes et des Turcs de Deagut auxquels s'étaient joints les Ligueurs corses partisans de la France, obligèrent la ville à capituler. Mais au commencement de l'année 1556, les Génois qui ne pouvaient se résoudre à accepter la perte de Bonifacio, tentèrent de surprendre la place où ils avaient des intelligences. Une violente tempête dispersa la flotte composée de quatorze galères que commandait Andrea Doria.

Ce triste événement fut heureusement suivi d'une suspension d'armes et d'une trêve de cinq ans qui fut décrétée le 5 février 1556, et suivie de la paix signée à Cateau Cambrésis le 2 avril 1559. D'après ce traité, Bonifacio, qui était alors commandée par M. Gros, Maréchal des Camps et Armées du roi, fut remise au Commissaire Génois et les troupes françaises ayant évacué la place se rendirent à Ajaccio d'où elles passèrent en France.

Tels sont les principaux événements qui marquèrent l'histoire de cette place forte qui, en raison de sa situation privilégiée joua toujours un grand rôle dans les guerres de Corse.

Bonifacio connut ensuite une paix relative jusqu'à la période qui nous intéresse, du moins aucun événement ne mérite d'être rapporté. Contentons-nous de dire que durant cet intervalle de deux siècles, Bonifacio continua à se distinguer par sa fidélité à la mère patrie, ce qui l'opposait au reste de l'île où à intervalles plus ou moins réguliers la révolte grondait contre la Sérénissime République.

Donc Bonifacio, pour reprendre l'expression du poète, était de par sa création "une petite Gênes" implantée sur le territoire corse. Les événements qui agitèrent l'île depuis la création de la colonie galloise ont contribué à accentuer la dépendance de Bonifacio par rapport à Gênes. En même temps cet attachement à la Sérénissime République ne faisait qu'élargir le fossé qui séparait les Bonifaciens des Corses.

Gênes étant sûre de la fidélité à toute épreuve que lui vouait Bonifacio avait laissé se renforcer les structures de l'administration communale et se développer une vie intérieure propre qui faisait de la cité une sorte de petite république indépendante.

Son isolement géographique avait contribué à préserver son originalité, de sorte que depuis des siècles Bonifacio menait sa propre vie à l'écart du reste de ce sentiment d'indépendance était présent à l'esprit de tous les Bonifaciens et s'ils étaient reconnaissants à Gênes du statut particulier qu'elle leur avait accordé, ils éprouaient une grande méfiance envers les Corses, qui pouvaient, à chaque instant, remettre en question l'existence même de Bonifacio.

Cette indépendance politique se trouvait renforcée par la position géographique de la cité. En effet, Bonifacio était protégée vers le sud par la mer que ses murailles surplombaient, et vers l'intérieur par une large bande de terres désertique qui constituaient un véritable glacis. Cette situation privilégiée qui garantissait la ville contre tout contact direct avec les Corses de l'intérieur des terres lui avait permis de préserver son originalité et de se présenter à nous en cette fin du XVIII^e siècle en digne héritière de la colonie Génoise fondée en 1195.

BONIFACIO ET L'ADMINISTRATION FRANÇAISE

Au fil des siècles s'était formé, en ce lieu isolé, situé à l'extrême pointe sud de l'île de Corse, un milieu particulier où Gênes était depuis toujours présente et aimée.

Vivant de leur commerce et de l'exploitation agricole de leur territoire, tournés vers la mer et vers leur métropole, les Bonifaciens s'étaient toujours tenus à l'écart de l'île et ils s'alignaient en toutes circonstances sur les positions défendues par les Génois, comme le montre l'épisode suivant.

Lorsque le marquis de Cursay sollicita en 1749 les cités de l'île à l'occasion du rétablissement de l'Académie des "Vagabondi" de Bastia -auquel la Sérénissime République

était opposée, elles répondirent toutes avec "une grande gentillesse" à ses lettres sauf les Bonifaciens qui firent parvenir une réponse négative sous prétexte "che il lord dovere era di essore fideli alla Serenissima Republica di Genova". Et une douzaine d'années avant les événements qui nous intéressent, le marquis de Cursay constatait "la séparation d'intérêt qui existe entre Bonifacio et le reste de la Corse".

Bonifacio et le mouvement national corse

On trouve difficilement mention de Bonifacio durant toute la durée du gouvernement national de Pascal Paoli.

Bonifacio, à l'encontre des autres ports de n'était pas visé par les paolistes, son intérêt stratégique était pour eux relatif car ils concentraient leurs efforts sur le nord et l'est de l'île.

Bonifacio de son côté avait jusqu'alors adopté une attitude prudente. La zone des combats étant décalée vers le nord et le centre, la cité de Bonifacio n'avait pas eu à intervenir directement dans le conflit, elle continuait à exercer ses activités commerciales sans trop se soucier de l'évolution des événements dans l'intérieur du pays. C'est du moins l'impression que l'on ressent à la lecture des procès-verbaux des Délibérations du Conseil antérieures à l'année 1763. Cela ne signifie pas pour autant qu'avant cette date les Bonifaciens n'avaient pas eu à subir des dommages de la part des insulaires, mais nous avons déjà dit que Bonifacio s'accommodait assez bien du climat d'insécurité que maintenait l'hostilité permanente de ses voisins de l'intérieur des terres. Les Bonifaciens prenaient traditionnellement des mesures de protection contre les incursions des bandits corses. Dans ce but, ils avaient créé un poste avancé au couvent de Saint-Julien pour contrôler la région et prévenir une action des "banditi".

Les alertes se faisant plus fréquentes et plus dangereuses, le lundi 27 décembre 1762 le Conseil décida de consolider les défenses du fortin de Saint-Julien pour empêcher la venue "des voleurs assassins et l'entrée et le transport des objets volés par la vallée de San-Giuliano.

Le lundi 25 juillet 1763, l'Assemblée décide également la création d'un corps de "baroncelli" composé de 12 hommes, qui devait avoir pour charge la surveillance du territoire jusqu'à la fin des récoltes, l'entretien des "baroncelli" devant être assuré par le produit d'une taxe levée sur les propriétaires fonciers, proportionnellement à l'importance des propriétés.

Ces mesures s'inscrivaient encore dans le cadre de la lutte qui, de tout temps, opposa les Bonifaciens aux gens de l'intérieur et, plus particulièrement, au XVIIIe siècle à ceux qui avaient tendance à pallier les insuffisances de leurs revenus par le recours au vol et au meurtre.

En effet, jusqu'à une période récente, la Corse avait été dévastée par ceux que l'on appelle communément les "bandits". Ces bandits, qui se groupaient en troupes plus ou moins importantes, étaient une plaie pour l'économie de la Corse; ils étaient en majorité des déclassés, des pauvres hères que les conditions désastreuses de l'époque lançaient sur les chemins à la recherche de leur subsistance. Leur condition était plus proche de celle des brigands du Moyen-Age français que de celle des bandits d'honneur dont Mérimée s'est fait le chantre au XIe siècle.

Le gouvernement du général Pascal Paoli avait freiné leurs activités, sans toutefois pouvoir les contrôler complètement surtout dans le sud de la Corse où le gouvernement national était mal implanté.

Le territoire Bonifacien servait d'exutoire à leur haine et à leur soif de profits car, malgré leur indignité, ils établissaient quand même une nuance entre les possessions des Corses et les biens des Génois, ils s'attaquaient d'autant plus facilement au territoire Bonifacien qu'ils étaient sûrs, au retour de leurs incursions, de trouver facilement asile dans l'intérieur des terres où les Bonifaciens ne pouvaient les poursuivre. D'ailleurs les communautés corses voisines qui avaient des prétentions sur certaines parties du territoire contrôlé par Bonifacio, devaient faire bon, accueil à ces bandes de brigands et devaient même les inciter à intensifier leurs attaques.

Tant que ces incursions furent uniquement le fait de groupes isolés, sans coordination en obéissant qu'à l'attrait du pillage, les Bonifaciens s'en accommodèrent assez bien et réussirent à les contrôler sans grande difficulté. Mais la situation prit un aspect autrement plus périlleux quand les patriotes s'en mêlèrent, ou plus exactement quand les communautés voisines, mettant à profit l'affaiblissement de la position Génoise, s'attaquèrent sous le couvert du patriotisme au territoire Bonifacien qu'ils convoitaient depuis longtemps.

Une telle attitude ne pouvait que plaire aux dirigeants du gouvernement national, car si les patriotes dédaignaient Bonifacio qui étaient pour eux l'héritière de la colonie Génoise dont la conquête ne serait dans l'immédiat d'aucune utilité à la cause nationale, ils étaient quand meure d'avis que la domination Bonifacienne soit refoulée jusque sous les murailles de la cité.

Voilà pourquoi dans l'été 1763 fut organisée une expédition, une "mossa" sur Bonifacio.

La "mossa" fut assez discrète, ne mettant en couvre que des éléments qui apparaissent comme avant été directement intéressés à l'opération car possesseurs en fait ou par prétention, une partie du territoire contrôlé par les Bonifaciens.

En effet, l'un des chefs de la "mossa", sinon le principal, fut le colonel Lillo Peretti de Levie. Or Lillo Peretti était propriétaire d'un domaine important situé entre les golfes de Ventilegne et de Figari et bien qu'ayant acquis son titre de colonel au service des Génois, les circonstances historiques le décidèrent à changer de camp, l'amitié des nationaux ayant désormais plus de prix que la fidélité à la cause chancelante de Gênes.

La "mossa" aboutit à l'abandon de fait par les Bonifaciens de la partie septentrionale de leur territoire et contribua transformer en panique le climat d'insécurité dans lequel ils étaient depuis longtemps. Une expédition inspirée par les patriotes présentait des aspects beaucoup plus menaçants que n'en avaient jamais eu les incursions des bandits car il devenait autrement plus périlleux d'avoir à se défendre contre les forces nationales.

Je dis bien "forces nationales", car les Bonifaciens ne faisaient aucune différence entre les troupes commandées par Lillo Peretti et les patriotes de Pascal Paoli.

Dans les délibérations du Conseil du mois d'octobre 1763, on ne parle plus de "ladri assassini" riais de "ribelli corsi" et on prend contre eux des mesures exceptionnelles qui dénotent une grande peur. Ces délibérations d'octobre 1763 m'ont incité à dater la "mossa" de Lillo Peretti de la fin septembre début octobre 1763, car comment expliquer autrement que par le grand danger qu'elle constitua pour Bonifacio, la dramatisation de la situation qui transparait à travers les mesures prises par l'assemblée communale?

D'abord, dans le but de protéger le territoire, le Conseil ordonne le 19 octobre 1763 la construction d'un avant-poste à Camporomanello; tous les hommes valides doivent y participer sous peine d'amende et de prison: " 1763 Giorno di mercoledì 19 ottobre alla mattina in salla del pubblico palazzo, Congregati alla presenza dell' Ill.mo signor Depuibosque Vice-commissario di Bonifacio e degli Magnifici Bartolomeo Peraldi e colegga anziani e il Consigne in numero legitimo, si è proposto al Magnifico Consiglio, per me d'ordine, di fare un fortino quadrato in Camporomanello a pietra e terra capace portarvi per la difesa uomini sedeci circa, e che tutti debbono concorrere al travaglio gratis per portare pietre, terra, acqua e altro abisognevole al detto travaglio, con la pena a chi mancherà di lire due d'applicarsi alla magnifica comunità, e di giorni quindici di prigione e date sopra tale proposta i voti attorno, raccolti e contati si sono ritrovati favorevole 26 e tre contrarie, resta approvata la proposta e "così è stato per me pubblicato".

Lors de la réunion du 19 octobre 1763, l'assemblée décide également de placer chaque soir une garnison aux endroits les plus menacés du système de défense bonifacien:

" Si propone d'ordine al Magnifico Consiglio di mandare uomini quaranta alla marina per la guardia del Borgo e sei uomini destinati a coprire un poste sulle muraglie del presidio e uomini sedici al fortino che si deve fare, e questo ogni sera a vicenda, e dati sopra di cio li voti attorno raccolte e contati si sono ritrovati favorevole 27 contrarie 2 resta la proposta approvata e così è stato per me pubblicato.

Domenico Trani Notario della magnifica comunità di Bonifacio cancelliere.

Quelques jours plus tard, la municipalité intensifie ses mesures de protection. Elle vote les crédits nécessaires à la création d'un corps de six hommes qui ont pour mission de surveiller les limites du territoire et d'aller espionner les "rebelles". " 1763 giorno di lunedì 24 ottobre alla mattina in salla del pubblico Palazzo.

...si è proposto d'ordine al Magnifico Consiglio che sarebbe necessario di salariare sei uomini col stipendio di lire venti cinque al mese, cioè uomini quattro Bonifacini per stare alla guardia ne confini di prate e due uomini da tenersi secreti accio debbano andare fuori per indigare li andamenti di ribelli per riferire alli magnifici anziani quello avranno sentito e date gli voti e contati si sono ritrovati favorevole 28 c.1 resta approvata la proposta e cosi è stato per me pubblicato ”.

Le même jour, le Conseil ordonne la mobilisation de tous les hommes en état de porter les armes et procède à l'élection des capitaines des compagnies.

Si propone al Magnifico Consiglio di formare tutte quelle compagnie che riuscera possibile di uomini 25, compreso il capitano per dover andare a vicenda alla guardia della marina e ad ogni altra occorenza, dove si è da detto Magnifico Consiglio venuto alla nomina dei capitani come in appresso.

Gio-Batta Mattarana, Paolo Serafino, Giovanni Malerba di Domenico, Bartolomeo Pasquale Celani, Salvatore Cresci, Bernardo Cresci, Domenico Meglia, Franco Maria Tagliabo, Gioani Malerba di Pietro, Domenico Baduino, Bonifacio Trani, Vincenzo Celani, Giorgi Celani, de Tomaso, Agostino Orrichioni, Sebastiano Scamarone, Giovanni Brandi, Stefano .Mondivile, Anto Cavalloni, Giovanni Maestrone, Girolamo Castagnola, Gio-Batta Ortoli, Pietro di Santi e Agostino Varsi, li quali sono stati eletti a viva voce.

Ces dispositions qui découlent directement de la décision du Conseil du 19 octobre, nous fournissent des renseignements précis sur les forces dont Bonifacio pouvait disposer en cas d'alerte. La nomination des capitaines nous apprend, en effet, que la municipalité pouvait compter sur le concours d'au moins 575 hommes. Un tel effectif représentait, à l'époque, une force respectable et cela d'autant plus que les Bonifaciens étaient réputés pour leur valeur guerrière car l'hostilité des insulaires, qui les avait toujours. Obligés à se tenir sur le pied de guerre, en avait fait des combattants redoutables et leur patriotisme ajoutait encore à leurs qualités naturelles.

Cependant, le zèle mis en œuvre par les membres de la municipalité pour mettre la ville en état de défense est freiné par la pauvreté des finances publiques. Ainsi, le 24 octobre, l'assemblée ne peut voter les crédits nécessaires pour mener à bien la construction du fort de Camporomanello.⁴

1763 Giorno di lunedì 24 ottobre alla mattina in salla del pubblico palazzo

....e essendo il magnifico Consiglio in legitimo numero si è d'ordine proposto per me che il 19 ottobre fu dal magnifico Consiglio ordinatto doversi fare un fortino in Camporomanello e che tutti dovessero concorrere a fare detto fortino e condurvi pietra, terra, acqua e altro che fosse abbisognevole e sicone di maestranza e someri per portare avanti detta fabrica, non puo in modo alcuno la comunità.resistere al pagamento di questa spesa, e fatto sopra di cio un longo discorso si è d'ordine proposto se si debba tirare avanti alla detta fabrica a spese di detta magnifica comunità, e datti li voti attorno, raccolti e contati si sono ritrovati favoreole dieci contrarie 19 non passa e cosi e stato per me Cancellie re pubblicato.

Toujours par souci d'économie et la grande peur suscitée par la "mossa" s'estompant peu à peu, le mercredi 23 novembre 1763 le Conseil décide de se passer des services d'une

⁴ Texte inédit, délibération du Conseil Libre procès-verbal de la délibération du 24 octobre 1763.

embarcation qui jusqu'alors transportait les matériaux nécessaires à la consolidation des fortifications protégeant la Marine.

L'Assemblée communale malgré sa bonne volonté, devait s'opposer la règle de conduite stricte d'assurer la protection de la cité avec un minimum de dépenses. Elle faisait donc appel au patriotisme des Bonifaciens et maintenait la population en état d'alerte. Le moment d'affolement passé, elle juge avec raison que la valeur des Bonifaciens et la puissance des fortifications mettent Bonifacio à l'abri d'une attaque. Elle se refuse donc à imposer à la cité des frais supplémentaires pour la construction d'un fortin qui ne résisterait pas à une offensive de grande envergure. Elle refuse également de continuer à louer les services de l'embarcation qui était affectée à la garde de la Marine, car elle estime que pour Bonifacio le danger ne peut venir que de l'intérieur des terres.

Mais le commissaire de la Sérénissime République, qui jusqu'alors n'était pas intervenu dans les débats, s'élève contre cette décision et ordina e intende dal parte del Serenissimo principe che detta gondola debba continuare per la guardia e la difesa del borgo con la spesa di sopra esseram.

Le Conseil s'incline sans discussion devant cette intervention du commissaire qui exprime la volonté de la Sérénissime République. Cette obéissance passive des Bonifaciens aux ordres de Genus contraste vivement avec la révolte qui dans toute l'île grondait contre elle et prouve que les Bonifaciens entendaient rester fidèles aux Génois malgré leurs revers politiques et Militaires. De même l'intervention du commissaire Génois démontre l'intérêt que Gênes portait à ce port du sud qui lui avait toujours témoigné un grand attachement.

Bonifacio aurait toujours été considéré par les Génois comme le symbole de leur souveraineté sur l'île corse et son maintien dans le giron de Gênes devenait primordial en un moment où la souveraineté Génoise était mise en question par les progrès des patriotes.

En effet, le général Pascal Paoli, alors à l'apogée de sa puissance, contrôlait l'intérieur de l'île et Gênes ne se maintenait plus que dans les places côtières, à savoir: Ajaccio, Bastia, Calvi, Saint-Florent, Algajola et bien entendu Bonifacio.

Les Génois n'osaient plus s'aventurer dans l'intérieur des terres et se contentaient d'organiser le blocus de l'île. Mais la pression des patriotes se faisait de plus en plus forte au cours des mois et menaçant directement les ports encore aux mains de Génois, la Sérénissime République dut se résoudre à faire appel aux français, et elle obtint de Choiseul la signature du second traité de Compiègne (6 août 1764).

Ce traité que Gênes signait la mort dans l'âme parce qu'il révélait son impuissance à se maintenir en Corse par ses propres moyens et qu'il faisait intervenir dans l'île un allié que sa puissance rendait redoutable, stipulait l'occupation par la France pendant quatre années des places d'Ajaccio, Bastia, Algajola, Calvi et St Florent. Les français étaient chargés d'une mission de pacification et de médiation entre corses et génois ; ils devaient respecter la neutralité et la non belligérance ; en fait, leur présence garantissait les ports contre une éventuelle attaque des patriotes et donnait aux Génois le temps de se ressaisir.

Nous pouvons constater que le traité qui confiait à la France la garde des ports de l'île, ne faisait pas mention de Bonifacio et cet oubli volontaire va nous permettre de mieux cerner le particularisme Bonifacien.

Alors que Gênes ne pouvait plus se maintenir sûrement à l'abri des murailles de ses places côtières où les patriotes entretenaient des intelligences, alors que la domination de Paoli s'étendit à tout le reste de Bonifacio se singularisait par la fidélité à toute épreuve qu'elle vouait à la mère patrie.

Nous avons vu que l'Assemblée avait pris de sa propre volonté les mesures qui lui semblaient nécessaires à la défense du territoire contre les incursions des insulaires. Dans les mois qui précédèrent la signature du second Traité de Compiègne les Bonifaciens multiplièrent les précautions pour résister à la pression de plus en plus forte qui s'exerçait sur leur territoire.

Ainsi, le 26 janvier 1764, l'Assemblée communale à la suite d'une alerte prend les décisions suivantes:⁵

... e stato dal Illmo Vice commissario proposto che avendo avuto notizia certa, che i ribelli corsi vogliono venire a assediare questo luogo, onde sarebbe di sentimento che si guardasse il Borgo di questa marina con andarsi a prendere due compagnie conforme si e praticato per il passato per sino a che sia pericolo di soldatesca e tutti quelli che vano alla campagna devvano portare li suoi armi e a un tiro di canone ritirarsi in praesidio e sopra. di cio datte le palli al torno e ritirati e quelle contati si sono ritrovati f.23 c.6 passa.

Si propone di dare autorita alli Magnifici Anziani di provvedere alli detti guardie della marina d'oglio, e zeppi per il fuoco della nocte, e occorendo altra spesa da farsi per detta affare e datti le palli a torno e quelle raccolte e contati f.28 c.1 resta approvata detta proposta e non essendosi altro da discorere restano licenziati, e tanto e stato quanto sopra per me Cancelliere pubblicato licenziato.

Gio-Batta Cavalloni Cancelliere

Ces mesures provoquées par une fausse information, car elles furent sans lendemain, sont cependant révélatrices quant à l'atmosphère tendue dans laquelle vivaient les Bonifaciens. Ils pouvaient en effet s'attendre à subir à chaque instant les effets de l'hostilité séculaire des insulaires car leur prise de position courageuse au moment où Gênes était combattue ou trahie par tous, légalisait les anciens actes de pillage et affaiblissait dangereusement leurs positions. Ce contexte de guerre latente qui faisait que les agriculteurs devaient pratiquement labourer leurs champs avec le fusil sur l'épaule, ne pouvait qu'être néfaste aux activités agricoles, et nous avons vu que cette année et la suivante (1764-1765) le Conseil avait dû ordonner de grandes importations de céréales pour pallier les insuffisances d'une récolte particulièrement désastreuse. Ces achats allaient porter un rude coup à l'équilibre budgétaire de la cité; aussi n'est-il pas étonnant de constater que l'Assemblée désireuse de réserver les fonds disponibles à ces dépenses fortes prévisibles et prioritaires, ait dû emprunter de l'argent pour porter l'effectif de la "squadra volante" à 25 hommes.

1764 29 maggio a ora 23 in salla del pubblico Palazzo di Bonifacio giorno di Domenica.

...ed essendo compito in numero legitimo il Magnifico Consiglio e stato da me sendaco d'ordine dagli Magnifici Anziani proposto che la loro radunanza non e stata a altro motivo solo si è di formare un squadra volante di uomini 25 che siano Bonifacini per guardare questo nostro territorio dall' invatione delli ribelli corsi con il stipendo di lire 25 al mese per ciascheduno, e dare altresì autorita alli Magnifici Anziani di prendere denari a censo per pagare la squadra con obligare i beni della prefatta magnifica comunità, e passata questa anuata cosi sterile che debbano li magnifici Anziani presenti o futuri fare una tassa comune per liberare detta comunità di tutto quello che avra preso a censo di danari per pagare la detta squadra, quando non si possa per un anno farla in due, datte e raccolte le palli si sono ritrovati favorevole venti sette c.2 passa la detta proposta e tanto è stata per me Cancelliere pubblicato.

La faiblesse des finances publiques l'empêchant de prendre toutes les mesures qu'elle jugeait nécessaires, à la défense de la cité, l'assemblée, lors de la marne délibération, décide de dépêcher un messenger à Gênes pour demander un secours.

Si propone parimente d'ordine a loro Signori il stato miserabile che si ritrova questo nostro luogo per causa delli ribelli corsi li quali tutti li giorni ci vengono a molestare, onde li niagnifici signori anziani sono di sentimento di spedire al più presto chu. sia possibile se a loro signoria cosi li pare un uomo a bella posta, da loro da nommarsi a serenissimi coleggi per rapresentare il miserabile statu in cui si ritrova questa nostra comunità, accio possano

⁵ Texte inédit, délibération du Conseil, extrait du procès-verbal de la délibération du 26 janvier 1764.

provederci con darci qualche aiuto per guardarci dalli ribelli corsi e sopra di cio è stato nominato dal magnifico Agostino Orrichinai uno degli Consiglieri per inviare a Genova a rapresentare li nostri angosci el capitan Salvatore Cresci e dato e raccolti le palli e contate si sono ritrovati favorevole 24 c. 5 resta eletto per andare a Genova.

Donc, par son attitude résolue et sa fidélité maintes fois prouvée de façon éclatante, Bonifacio avait bien mérité la confiance que Gênes lui témoignait en lui épargnant une garnison française et dans l'esprit des Bonifaciens il devait être tout à fait normal que leur cité bénéficiât d'un traitement particulier, car l'annonce et la mise en application du second Traité de Compiègne ne soulevèrent apparemment aucune émotion dans la cité, bien mieux, les délibérations du Conseil n'en font même pas mention.

Les Bonifaciens étaient, en effet, parfaitement conscients du fossé idéologique qui les séparait de ceux qu'ils appelaient plus depuis quelque temps que "I ribelli corsi", et ils appréciaient d'autant plus les liens qui les unissaient à Gênes. Dans ce conflit suprême qui opposait la Corse à la Sérénissime République, le choix pour eux était facile car les motivations qui depuis des siècles les avaient poussés à soutenir en toute circonstance les intérêts Génois étaient toujours valables.

Alors que la Corse se constituait en Nation, la survie de Bonifacio en tant que cité indépendante était plus que jamais liée au maintien de la puissance génoise, et les Bonifaciens étaient persuadés que la Sérénissime République, fidèle à la politique bienveillante qui avait toujours caractérisé ses rapports avec leur ville, se devait de préserver de l'influence étrangère la seule cité qui ' eût vraiment intérêt à lui demeurer fidèle.

Ainsi, pendant que le général Pascal Paoli conscient du danger que la présence française faisait courir à la cause nationale, déléguait Buttafoco à Versailles pour demander la non intervention de la France dans les affaires de l'île, pendant que Choiseul entretenait avec Paoli une correspondance trompeuse tout en continuant à mener en sous-main la politique qui devait aboutir à la cession de la Corse, les Bonifaciens ne saisissaient pas encore les véritables conséquences du second Traité de Compiègne. Leur haine ancestrale des Corses les empêchait de voir que pour eux, qui n'envisageaient leur avenir que sous la protection de la Sérénissime République, la présence des troupes françaises, conséquence de l'impuissance de Gênes à se maintenir dans l'île par ses propres moyens était au moins aussi dangereuse que les succès momentanés des patriotes. En effet, l'occupation des places entières par une grande puissance qui avait toujours eu des visées sur la Corse, au moment où Gênes n'était plus en mesure d'avoir une politique indépendante, ne laissait présager rien de bon en ce qui concernait le maintien de la souveraineté Génoise à laquelle les Bonifaciens étaient si attachés.

Ces derniers semblent n'avoir jamais eu conscience de ce danger car durant les quatre années qui séparent la signature du second Traité de Compiègne de l'invasion de la Corse par les troupes du roi de France, les procès-verbaux des délibérations du Conseil ne font jamais allusion à la présence française. Comme par le passé, les mesures de protection édictées par l'assemblée sont toujours provoquées par la crainte des "ribelli corsi".

Ne tenant aucun compte du nouveau contexte politique, l'assemblée, dont les ressources financières sont de plus en plus précaires, continue à imposer de lourds sacrifices à la population. Le 30 décembre 1764 elle décide d'imposer une taxe "a focco prorata" pour faire rentrer dans les caisses communales l'argent nécessaire à l'entretien de la "squadra volante" qui devra être composée de seize hommes. Cet effectif étant jugé insuffisant, le 27 janvier 1765 l'assemblée vote les crédits nécessaires au renforcement de la squadra volante qui est portée à 20 honnies pour défendre le territoire contre les Corses "malveillants".

Cette taxe n'étant pas très populaire et n'ayant pas apparemment obtenu le résultat escompté par l'Assemblée, celle-ci exige finalement le remboursement des dettes contractées envers la communauté pour des particuliers.⁶

⁶ Texte inédit, délib. du Conseil, extrait du procès-verbal de la séance du 24 mars 1765.

“ Congregati questo 24 marzo 1765 alla matina in sala del pubblico palazzo, giorno di domenica, dico congregate alla presenza del Ill.o Signore Bernardo Oldoini commissario e delli magnifici Bartolomeo Comparetti, Franco Anto Malberti, Gerolamo Stachino e Stefano Moncivile Anziani il magnifico Consiglio in numero di 24 mancandosi Bonifacio Trani Consigliero amalato, e tirato une in suo luogo che è sortito Vincenzo Capriata da servire sino alla recuperata salute del detto Trani, dato il solito giuramento, e cosi in tutto 25 Consiglieri, a quali fatto capire che la loro radunanza è stata di proponersi, conforme si propone dare facolta a detti magnifici Anziani d'esigere da quelli che devono dovevano a questa comunità gabella o altro per servissine da pagare la squadra volante sino a tanto che starà alla guardia come per il passato per ogni buon fine e bene pubblico per cio chi sara di tal sentimento lo mostrera col suo voto favorevole e dati e raccolti e voti si se ritrovati tutti favorevoli cosi... ”

Le même jour l'assemblée décide de renforcer les défenses par la construction d'un fortin qui aura pour fonction à la fois la protection de la marine et des maisons et grottes qui, taillées dans le rocher et aménagées en caves, s'alignent le long de la rampe qui relie le port au Portone.

Dans ce but, le Conseil pas faire supporter cette grande revenus ont été considérablement amoindris par les incidences que les évènements politiques et militaires n'ont pas manqué d'avoir sur la vie économique de Bonifacio, se résout à emprunter de l'argent contre l'hypothèque des biens de la communauté.

Pocco doppio...⁷

Il Prefetto Massimo Signore Bernardo Oldoini ha in vocce raccordato al magnifico Consiglio essere ben notto a tutti il derrocamento seguito giorni passati delle grotte magazzini e case die che erano dentro e fuori del portone di questa marina e della casa del n. Andrea Portafax che serviva per quartiere da soldati per la quale esiggeva ogni anno da questa comunità lire venti e che per cio sarebbe vantaggio far fare un fortino in vicinanza di detto portone capace per difesa e per allogiamento dei soldati e ufficiale che di giorno o di notte sogliano andare in detto luogo per la guardia difesa e ripari di quelli desordini che protrebbero succedere, per cio essere necessario dar facolta alli magnifici Anziani Sudetti, che passano prendere sopra beni di questa magnifica comunità a censo o debito tanti denari quanto fara bisogno per fare detto fortino da servire come sopra per difesa e allogiamento delli soldati e ufficiali e cosi in avvenire non avera piu bisogno detta magnifica comunità di pagare pigione alcuna.

Sembra in vero quanto sopra vantaggio di questa comunità per cio d'ordine si propone dace facoltà ai prefetti magnifici anziani di prendere sopra beni di questa magnifica comunità tanti denari a censo o debito per far fare un decente fortino per l'effetto sudetto e cosi se loro magnifici Consiglieri stimeranno vantaggioso farsi detto fortino per difesa e quartiere saranno contenti mostrarlo con voti favorevoli e datte e raccolte le palle si sono ritrovati 22 favorevole e tre contrarie e cosi rimasta detta proposta approvata come e stato per me cancelliere pubblicato.

Domenico Trani di Giovanni - Notario di questa magnifica comunità cancelliere.

Nous reviendrons par la suite sur l'intervention du Commissaire. Mais tenons-nous en pour l'instant à l'aspect économique du problème de la défense.

Alors que l'assemblée se débat dans des difficultés financières de toutes sortes, le 24 juillet 1765 le corps des baroncelli est porté à 16 hommes, avec un salaire mensuel de 25 livres chacun; et cela sans rencontrer aucune difficulté car les propriétaires fonciers consentent volontiers à faire le sacrifice nécessaire au Paiement des baroncelli, ceux-ci garantissant en contrepartie leurs vignes et autres possessions contre toute déprédation.

Par contre, le paiement de la "squadra volante" rencontre toujours les mêmes difficultés. Comme c'est une création récente motivée pour les besoins du moment, l'assemblée n'a pu lui

⁷ Texte inédit, délib. du Conseil, extrait du procès-verbal de la séance du 24 mars 1765.

consacrer aucune des ressources traditionnelles de la cité, et elle a dû subvenir à son entretien par la levée d'une taxe sur la population.

Or les Bonifaciens qui se sentent à l'abri derrière leurs remparts et qui voient leurs propriétés garanties par l'existence du corps des baroncelli, ne veulent pas faire le sacrifice nécessaire à l'entretien d'une troupe qui n'a, en fait, aucune responsabilité particulière, et dont l'utilité n'est vraiment reconnue qu'en période de troubles graves.

Aussi l'assemblée qui, depuis 1763 avait pris l'habitude de nommer chaque année les membres de la "squadra volante", doit, faute de moyens financiers, se contenter en janvier 1766 de former un corps de cinq hommes dont le salaire devra être payé sur le revenu d'une taxe que le Conseil décide d'imposer à toute la population. Les membres de l'assemblée qui savent sans doute que cette décision sera mal accueillie et se heurtera à la mauvaise volonté des Bonifaciens décident de prévenir les prévisibles tentatives de fraude en nommant pour chaque catégorie sociale des agents de recouvrement chargés de veiller à la bonne répartition de l'impôt.

1766 il 28 genaro in salla del Pubblico Palazzo di Bonifacio...⁵ Congregati alla presenza dell'Illmo Signore Bernardo Oldoini commissario e magnifici Franco anto Zenoglio e colega anziani il magnifico Consiglio in numero legitimo onde d'ordine del Massino Signore comissario e colega anziani è stato per me canceliere proposto di mettere una squadra volante di uomini cinque Bonifacini ben visti dall' Illmo Signore comissario e Illmi Anziani con la pagga di lire 25 al mese per chiascheduno, e dati le pale attorno si sono ritrovati favorevole 26 C.3 passa e cosi resta detta proposta approvata e cosi e stata pubblicata per me canceliere... Si propone parimente a loro magnifici di tassare sol quatre a testa per pagare detta squadra e il rimanente si vi mancherà qualche cosa che debba metterlo la Magnifica cornunità e datte le palle e raccolti si sono ritrovati f.26 C.3 passa e cosi resta approvata detta proposta. Si propone a loro Magnifici di nominare due persone per chiascheduno rango di persone quali debono tassare e essigere detta tassa par pagare la sudetta squadra volante onde sono state nominati per i cittadini Franco Maria Tagliabo e Vincenzo Cellani per li agricoltori Giovani Malerba di Pietro e Bartolomeo Peraldo di Martino, per li marinari Angelo Gazano e Sebastiano Scamarone di Andrea per li artisti e Bottegani Antonio Brandi e Martino Manso e posti tutti sotto il giudicio de voti si sono ritrovati f.27, 2 astenute e cosi e stata detta proposta per me canceliere pubblicata.

Vito Tamaso Serafino Cancelliere.

Cette dernière précaution ne semble pas avoir eu le résultat escompté, car le mercredi 19 mars 1766 l'assemblée rejette une proposition des anciens qui tendait à faire assurer par la communauté les frais d'entretien de la "squadra volante".

...si propone a loro magnifici chi e di sentimento di prendere lire cento vinti cinque a cambio per pagare la squadra volante del mese trascorso e datte le palle si sono ritrovati favorevole 15, 14 contrarie non passa.

Devant ce refus les anciens proposent de rétablir l'impôt en précisant que la squadra, outre ses fonctions de surveillance militaire du territoire, devra également surveiller le bétail bonifacien.⁶

Si propone di nuovo a laro Magnifici di metere la squadra come era di uomini cinque con pagare la solita tassa di sol 4 a testa e che la medesima squadra debbe guardare ancora li bestiami e datte le palle si sono ritrovate favorevole f. 29 passa e resta approvata la detta proposta e cosi e stato pubblicato per me canceliere.

Dans l'esprit des anciens, la clause qui faisait assumer la surveillance du bétail par la squadra devait sans doute permettre de faire supporter sans trop de difficulté les frais de la

⁵ Texte inédit, délib. du Conseil, extrait du procès-verbal de la séance du 28 janv.1766.

⁶ Texte inédit, délib du Conseil, extrait du procès-verbal de la séance du 19 mars 1766.

squadra aux agriculteurs qui, nous l'avons vu, constituaient l'élément majeur de la population Bonifacienne. Il semble pourtant que cette nouvelle décision du Conseil se soit également heurtée à un refus de la part des Bonifaciens car une délibération du 30 octobre 1766 nous apprend que l'assemblée avait fait appel à Gênes, et qu'elle avait dû finalement vendre une reconnaissance de dette pour subvenir à l'entretien de la squadra.

Congregati alla presenza dell' Illmo Signor Commissario e Magnifici Franco Anto Zenoglio e colega Anziani il magnifico Consiglio in numero legitimo e d'ordine e stato per me cancelliere proposto a loro magnifici atteso li tempi cativi non sono potuti partire li bastimenti per Genova che anno la letera diretta alli Serenissimi Colegi concernato la squadra volante come e ben noto a tutti onde se sono in sentimento loro magnifici di dare autorità a magnifici Anziani di cercare se vi fosse persone zelanti li quale volontariamente volessero pagare qualche cosa per il manterimento della squadra sino a nuovo ordine de prefetti Serenissimi Colegi e non trovandosi denaro per pagare detta squadra di comandare ogni giorno a vicenda uomini venti giorno e note sino che venghi detto provedi mento e datte le palle a torni si sono ritrovate f. 28 c.1 passa e resta detta proposta approvata.

Si propone dare autorità alli magnifici anziani che per pagare detta squadra quando vi mancasse denaro che possono vendere un credito che la magnifica comunità avanza dall' Illmo Anto Fraticelli di lire cento e datte le palle a torne raccolte e cantate si sono ritrovati favorevole 24 c.l, astenute 4, passa la detta proposta e approvata.

Le zèle que l'assemblée déployait pour l'organisation de la défense était donc perpétuellement battu en brèche et par la carence des Finances publiques et par les difficultés éprouvées à imposer une taxe quelconque à une population qui voyait ses revenus diminuer constamment du fait de l'état de guerre permanent qui gênait considérablement l'économie Bonifacienne.

Nous nous souvenons que le Conseil avait exigé, en désespoir de cause, le remboursement des dettes que les particuliers avaient contractées envers la communauté. Or, même cette mesure ne pouvait avoir une application rigoureuse car, d'une part, les personnes qui devaient de l'argent à la commune se trouvaient dans l'impossibilité matérielle de le rembourser (du moins elles l'affirmaient) et d'autre part, le Conseil, malgré ses besoins pressants en numéraire ne pouvait en cette période critique s'aliéner une partie de la population par une attitude trop rigoureuse.

Aussi à l'ultimatum du 24 mars 1765 succédèrent de nombreuses mesures de clémence dont nous ne voulons prendre pour preuve que celle édictée le 30 octobre 1766 en faveur de Franco Anto Chiesa tenant de la gabelle de la viande dont nous avons cité la supplique au paragraphe consacré à l'élevage.

Cette attitude hésitante parfois contradictoire nous permet de mieux cerner l'essence même du Conseil; détenant de par les statuts concédés par pratiquement toutes les caractéristiques d'un organisme souverain, le Conseil de par son origine, sociale assez diversifiée est intimement lié à la population Bonifacienne qui, comme nous l'avons vu, n'est pas très importante. Aussi, si imbu soit-il de ses privilèges et de ses devoirs, il est obligé de tenir compte de la "vox populi" quitte pour cela à ne pas satisfaire entièrement les exigences du commissaire Génois.

En fait, le Conseil qui est l'émanation du peuple n'a pas les moyens d'imposer une décision qui lui est hostile et de plus les Conseillers, qui, ne l'oublions pas, sont renouvelables tous les ans, se croient obligés d'accorder ce qu'ils n'aimeraient pas se voir refuser le cas échéant. Nous sommes donc amenés à constater une disproportion certaine entre le pouvoir conféré en principe par les statuts et le pouvoir réel du Conseil qui est bien souvent la merci des circonstances. Et, sans suivre Chardon qui affirme dans le but évident de discréditer le Conseil: Souvent la bassesse de l'origine des anciens et de ceux qui composent le Conseil, leur ignorance dans les affaires et la crainte de déplaire au commissaire rendent l'autorité de ces assemblées si

précaire que c'est toujours sur le conseil d'autrui et par les cabales et par la crainte que tout est réglé et résolu, nous nous devons quand même de conclure que ses moyens réels ne lui permettent pas en cette seconde moitié du XVIIIe siècle de se maintenir au niveau où les statuts et la tradition l'avaient placé.

Cependant, mis à part ces différends qui sont davantage le reflet d'un désarroi général engendré par la constatation d'un état de fait déplaisant à savoir la dépression économique que la preuve de l'existence d'un véritable antagonisme entre administrateurs et administrés, la communion de pensée entre le Conseil et le peuple qui, de tout temps, avait fait la force de l'assemblée et par là même de Bonifacio, demeure toujours aussi inébranlable en ce qui concerne la fierté patriotique, la haine des Corses et la fidélité à la foi engagée à la Sérénissime République. Nous en avons vu maintes fois la preuve tout au long de cette étude qui nous a permis de constater que les Bonifaciens malgré leurs difficultés financières avaient multiplié les mesures de défense pour préserver la vil le des attaques des "ribelli corsi" et pour la maintenir sous la domination génoise qui pour eux avait tant d'aspects bénéfiques.

BONIFACIO ET L'ADMINISTRATION FRANÇAISE

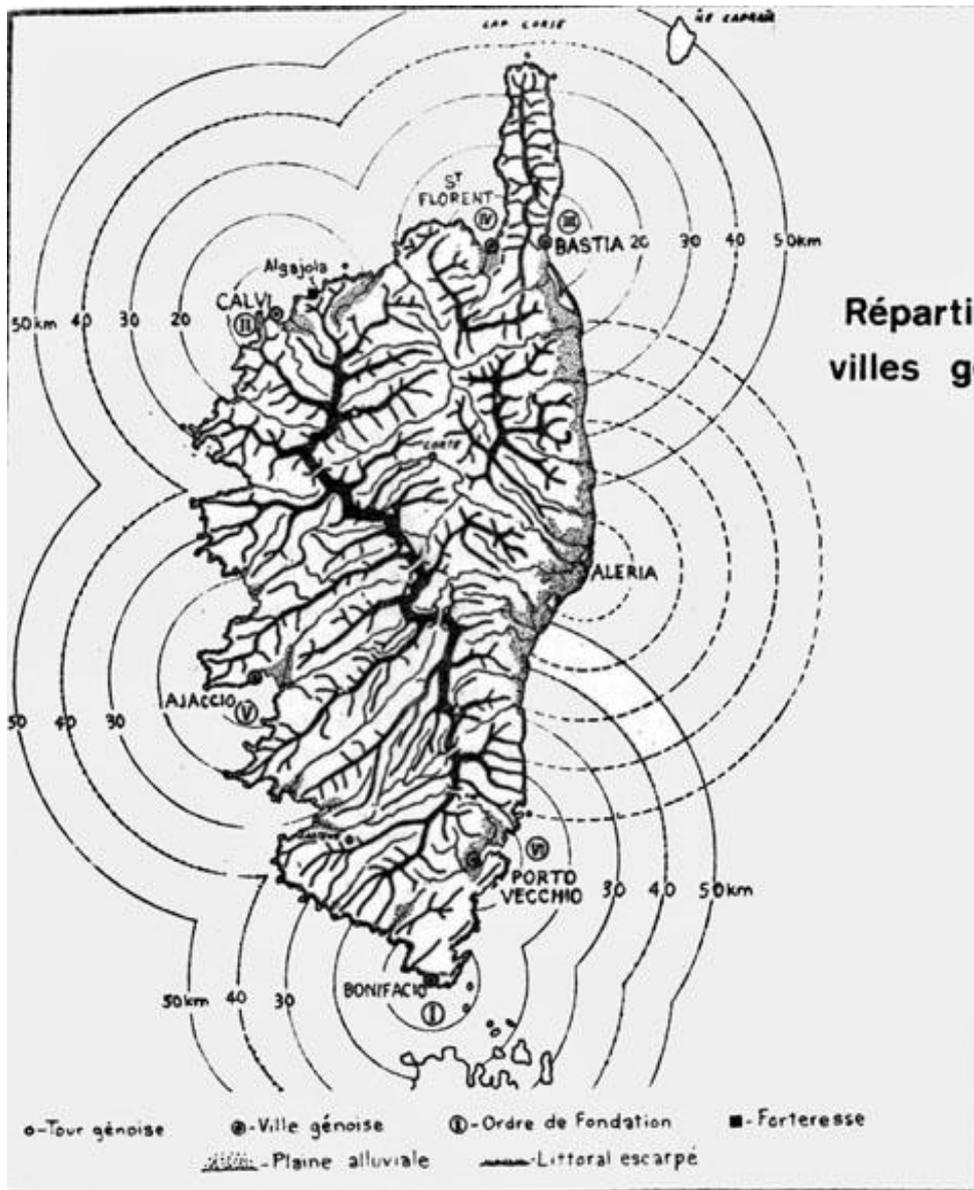
Les Bonifaciens, nous ne saurions trop le répéter, vivait pratiquement en vase clos. Ce qui se produisait en dehors des limites de leur territoire ne les avait jamais inquiétés outre mesure.

Dans les années 1760-1770, à l'exemple de leurs ancêtres

Ils basaient leur existence sur l'observation de quelques principes qui, depuis toujours, régissaient la vie de la cité: vivre à l'écart des Corses, développer leurs activités maritimes et surtout être toujours fidèles à la Sérénissime République qui était considérée comme l'ultime recours en cas de danger grave. Telle avait été continuellement la règle de conduite adoptée par les Bonifaciens; aussi ne faut-il pas s'étonner de l'indifférence avec laquelle ils avaient accueilli l'annonce du traité de Compiègne.

Comme ils se sentaient parfaitement étrangers aux Corses, ils ne voyaient aucun inconvénient à ce que les ports de l'île passent sous contrôle français. Ils avaient conscience d'être liés à Gênes par des liens affectifs et historiques indissolubles et il étaient convaincus que la Sérénissime République ne pourrait jamais abandonner. Celle-ci n'avait d'ailleurs jamais rien fait au cours de ces dernières années, qui eût pu laisser envisager une telle éventualité. Au contraire, nous avons vu le commissaire génois inciter les Bonifaciens à multiplier les mesures de défense et renforcer leur conviction en invoquant "l'avenir" de Bonifacio pour faire passer certaine mesure par trop onéreuse.

Il est donc facile, dans ces conditions, d'imaginer la stupeur et l'affolement qui s'emparent de la cité à l'annonce de la cession de la Corse au roi de France, et le document suivant qui définit parfaitement la position Bonifacienne et par rapport aux Cors et par rapport aux Génois, nous laisse également envisager la nature des premiers contacts entre la



cité de Bonifacio et l'administration française.⁷

1768 il 25 aprile giorno di lunedì alle ore otto circa in sala del pubblico palazzo Bonifacio. Radunato il magnifico Consiglio con gran parte de capi di questo popolo alla presenza dell'Ilmo Signor commissario e magnifici Signori Anziani, a causa d'essersi il giorno d'ieri da Bastia procedente da Ajaccio e Calvi sparsa notizia che debbano quanto prima sbarcare in questa isola 22 battaglioni di truppe francese per distribuirsi in tutte le rispettive piazze della medesima e prendere il totale governo del regno tutto con l'exclusion del governo della Serenissima Republica di Genova, avendo per cio una tale notizia commosi l'uomini di questa comunità ed a noi ricorsi per prendere sopra di cio quei provvedimenti possibili per implorare del Serenissimo Governo quella esclusione di una si generica determinazione della quale questa fidelissima colonia e ben meritevole, che si come non ha avuto ne ha niente in comune con i Corsi, cosi non deve essere compresa in una si fatta generale determinazione. Che pero si propone a loro magnifici Signori di dovere elegere e deputare un soggetto capace per dovere andare in Genova a porgere le nostre suppliche nanzi il Serenissimo Trono con una spedezione opportuna e essendo stato da alcuni di questo Illmo Consiglio nominato per soggetto il R. Gio-Batta Madrignano e posta la pratica sotto il guidicio del voto e date e raccolte le pale si sono ritrovate favorevole vent'otto e una astenuta sicche resta approvato detto R. per oratore di questa comunità e cosi e stato da me cancelliere pubblicato. In sequella di quanto sopra e stato proposto al detto magnifico Consiglio di dare autorità a sudetti magnifici signori Anziani di prendere a censo o debito quella summa e quantità di denaro che fare bisogno spendere per una tale spedizione e date e raccolte le pale si sono ritrovati tutti favorevoli e cosi e stato da me cancelliere pubblicato, resta detto magnifico Consiglio e Radunanza licenziati.

Giacomo Anto-Trani notario, e della magnifica comunità cancelliere.

Avant de dégager les enseignements de ce document unique, nous nous proposons de brosser un court tableau de la situation politico-militaire corse dans les derniers mois de la souveraineté théorique de Gênes.

Jusqu'à ce stade de notre étude, nous avons volontairement omis de faire trop souvent appel au contexte historique général et nous avons donné les raisons, à savoir, d'une part que le cadre socio-économique Bonifacien bien structuré, homogène et isolé à la pointe sud de l'île, pouvait donner lieu à une étude particulière, indépendante, dont l'approfondissement faisait intervenir rarement des données extérieures, d'autre part, nous avons démontré que si tout au long de son histoire Bonifacio avait eu à subir l'hostilité constante des insulaires, cette lutte latente n'avait ou à longue échéance aucune conséquence importante si ce n'est renforcer le particularisme qui s'affirme si clairement dans le document susmentionné.

Bonifacio, malgré des interférences nombreuses, des accidents de parcours sans conséquences durables, avait toujours conçu et mené son existence à l'écart de la Corse et des intérêts qui s'y affrontaient.

Dans le cadre de la souveraineté génoise, elle avait développé des activités qui l'avaient détournée de l'île au profit de la mer. L'histoire de Bonifacio de 1195 à 1768 forme dans ses grandes lignes un tout immuable, et si les structures économiques ont subi le contre-coup de la décadence Génoise et du transfert du commerce international de la méditerranée à l'atlantique, les structures sociales, humaines, idéologiques qui s'étaient développées depuis des siècles dans le creuset Bonifacien, demeurent les mêmes. Rien de ce qui paraissait essentiel aux Bonifaciens n'avait été aboli. La conquête française, par contre, va rompre cette pérennité et va arracher Bonifacio à ses habitudes pour la replacer dans le contexte insulaire. lieux nous devons donc d'esquisser les grandes lignes de cette conquête et les différentes réactions qu'elle a provoquées.

⁷ Ce texte extrait du procès-verbal de la délib. du Conseil bonifacien du 25.4.1758 a été en partie par le Révérend Père André Marie publié

Nous avons vu qu'en 1764 Versailles avait obtenu la garde des ports de l'île pour une durée de quatre ans, réalisant ainsi un grand pas vers la concrétisation de ses rêves de domination sur la Corse.

Ce n'était pas la première fois que les troupes françaises prenaient pied sur la terre corse, mais jamais la France n'avait bénéficié de circonstances aussi favorables. Gênes, affaiblie, ne pourrait supporter encore longtemps la pression des patriotes et la France par la présence de ses troupes -bien qu'officiellement elle affirmât en toute circonstance la légitimité de la souveraineté Génoise était prête à prendre la relève. Elle pouvait compter sur le concours du "Parti Français" qui s'était créé au temps de Sampiero et que le marquis de Cursay avait organisé. Un homme politique aussi habile que Choiseul se devait donc de tirer le meilleur parti possible de cette situation. Aussi cette période de quatre années fut-elle d'une grande activité pour le gouvernement français et pour les hommes qui, à Gênes et en Corse, étaient chargés de parler en son nom, et toute cette activité diplomatique tendait suivant l'expression de Villat "à se faire offrir la Corse par Gênes". En effet, la France avait toujours refusé au nom de la légitimité, de recevoir la Corse sans l'accord de Gênes, repoussant ainsi les avances des Corses, et elle ne pouvait maintenant adopter une autre conduite sans heurter l'opinion internationale. C'est le moment où Choiseul tâtant le terrain et préparant sans recours le "résultat", entretenait avec Paoli la correspondance si habile à laquelle nous avons fait allusion. Cette correspondance fut brusquement interrompue en mai 1768 parce que l'on était arrivé au terme fixé par le traité de 1764 pour l'occupation des places de l'île.

Il s'agissait maintenant de décider du sort de l'île par un traité définitif. Mais de quelle façon, juridiquement, la Corse pouvait-elle devenir française? après tant d'efforts diplomatiques tendant à prouver la légitimité du droit Génois après tant d'obstination à repousser les avances des Corses, la France se devait de conclure l'accord définitif avec Gênes pour qu'il puisse être considéré comme valable en regard du droit international et par le traité de Versailles du 15 mai 1768, la Sérénissime République se voyait obligée de céder provisoirement ses droits sur la Corse à la France (qui occuperait toutes les places fortes de son choix) en échange pendant dix ans d'un salaire annuel de 200.000 livres qu'elle s'engageait à rembourser ainsi que les frais d'occupation le jour où elle voudrait reprendre son bien.

Nous ne voulons plus épiloguer sur la nature d'un tel accord que d'aucuns (entre autres Voltaire) ont qualifié de vente, tel n'est pas le propos de notre étude. Bornons-nous à dire que conséquemment à ce traité le 29 mai 1768, le comte de Narbonne à la tête de 4000 hommes prenait position officiellement de la ville d'Ajaccio, le 16 juin; c'était le tour de Saint-Florent où seize bâtiments débarquaient quatre bataillons. Les 16 et 21 juin, Bastia qui comptait déjà une garnison française forte de quatre bataillons reçoit d'importants renforts. Les réactions des Corses furent diverses. Marbeuf, depuis longtemps dans l'île, avait su poursuivre l'œuvre de Cursay et offrir aux insulaires une image engageante de la souveraineté française; aussi les Bastiais firent-ils un bon accueil aux troupes,

La réaction des patriotes fut tout autre. Paoli rejeta ce traité qui n'avait pas reçu l'assentiment de la nation corse, et une Consulte générale réunie d'urgence à Corte proclama "plutôt mourir en combattant! La Patrie est en danger" et ordonna une mobilisation générale des hommes de 16 à 60 ans.

Replacé dans ce contexte général, le document cité ci-dessus prend toute sa valeur, toute sa signification. Il se pose avant tout un problème de chronologie très intéressant. Nous avons vu en effet que le traité de Versailles n'avait été signé que le 15 mai 1768 et que les préliminaires avaient été menés en grand secret afin de ne pas donner l'alerte aux Patriotes, Or, nous constatons que les Bonifaciens connaissaient les grandes lignes de ce traité dès le 25 avril 1768, et contrairement à ce qu'ils affirmaient il est fort peu probable que cette nouvelle provienne d'Ajaccio, Bastia ou Calvi car s'il en avait été ainsi, les patriotes qui possédaient des partisans dans ces villes en auraient été informés immédiatement. Or nous avons vu qu'ils ne

réagissent qu'après l'annonce de la signature du traité. Tout nous laisse donc supposer que l'information venait de Gênes et que l'allusion à Ajaccio, Bastia et Calvi ne devait être qu'un stratagème inventé par les Bonifaciens qui en fidèles sujets, protégeaient leurs sources d'informations pour ne pas porter tort aux Gênois face aux négociateurs français. Mais à quels desseins les Sérénissimes Collèges obéissaient-ils en informant Bonifacio? Voulaient-ils simplement rendre hommage à la fidélité de ses habitants en les tenant franchement au courant du sort qu'ils étaient en train de leur préparer, ou bien étant sûrs de leurs sentiments, n'ont-ils pas voulu provoquer cette réaction afin d'améliorer leur position face à Versailles, car si c'était une chose de se débarrasser de la Corse dont les habitants exécraient Gênes, c'en était une autre de se séparer d'une île où une partie de la population faisait preuve d'un si grand attachement à la Sérénissime République.

Si nous tenons pour valables les hypothèses soulevées ci-dessus, quelle était la finalité de cette démarche? Exiger un meilleur prix de la Corse ou essayer de conserver une place dans l'île, ce qui aurait rendu le traité moins infamant pour Gênes et lui aurait permis de s'assurer une meilleure position pour l'avenir. Nous nous garderons de conclure, bien qu'une clause du traité de Versailles qui spécifiait que "la France occuperait toutes les places fortes de son choix" vienne confirmer l'hypothèse d'une tentative des Gênois pour conserver quelque place dans l'île.

Il n'en demeure pas moins vrai, même si nous ne tenons pas compte des intentions supposées à Gênes, que la réaction des Bonifaciens contraste violemment avec les diverses réactions des Corses. Ce document présente, en effet, l'avantage d'affirmer clairement le particularisme Bonifacien que nous avons essayé de définir tout au long de cette étude. La prise de position est sans équivoque rédigée en un style simple en termes précis, elle affirme nettement que les Bonifaciens n'ont jamais rien eu et n'ont rien de commun avec les Corses et par conséquent, ils entendent être tenus en dehors de cet accord. Alors que les Patriotes prennent les armes et que certains Corses rejoignent le camp français, les Bonifaciens proclament fermement leur attachement à la Sérénissime république et rejettent la souveraineté française qu'on veut leur imposer. Pour donner plus de valeur à cette prise de position de l'Assemblée, la délibération a lieu en présence des principaux personnages de la Cité.

Cependant la supplique de Bonifacio n'a pas été entendue et dans le Livre du Conseil une feuille blanche fait suite au procès-verbal de cette délibération, montrant ainsi qu'une page de l'histoire de Bonifacio vient d'être tournée.

Après cela, le Conseil ne se réunit plus que le vendredi 27 juin 1768 et cette délibération a lieu "nella sala della solita "abitazione dell Ilmo Signore comandante francese in Bonifacio".

C'est par cette précision que nous apprenons la présence française à Bonifacio, car cette délibération qui avait pour but l'élection des Baroncelli et celle de huit hommes pour garder le territoire, ne se distingue d'aucune autre façon des délibérations précédentes. On a l'impression que les Bonifaciens n'ont pas encore réalisé le changement de situation. Cette attitude passive ne va pas durer et bien vite les Bonifaciens vont reprendre courage et organiser une résistance larvée à l'implantation de l'administration française tout en multipliant les démarches pour obtenir le maintien des privilèges Bonifaciens.

Ainsi le "1768 il 12 settembre giorno di lunedì alla mattina in casa dell'Ilmo signore Comandante Francese in Bonifacio.

Congregati alla presenza del Prefetto Ilmo Signore comandante li magnifici signori Gio-Batta Cavalloni e collega Anziani di questo magnifico comune ed il magnifico Consiglio in pieno e legittimo numero non mancadosi alcuno soggetto e d'ordine e stato da Cancelliere proposto che la loro radunanza non è ad altro se non sè per mandare due soggetti in Bastia per complimentare il Signore generale de Sciovelan e nel tempo stesso rappresentargli da parte di questo comune tutti li privilegi imunità e franchiggie a noi dateci dalla Serenissima Republica di Genova nella convezione ed altri affari in vantaggio di questo popolo, sicche il magnifico priore delli Anziani

a nominato per li due soggetti che devono andare, il M. R. Signore Martino Maglia, Arciprete, ed il Signore Agostino Madrignano...".

Cette démarche des Bonifaciens était pour le moins inopportune et ne pouvait que déplaire au marquis de Chauvelin qui venait de débarquer à Saint-Florent quelques jours plus tôt (le 28 août 1768) pour prendre le gouvernement militaire de l'île et soumettre la Corse aux ordres de sa Majesté.

Chauvelin entre dans Bastia le 29 août 1768 accueilli par le son des cloches et les salves d'artillerie, et, au cours de la cérémonie officielle qui suivit, une délégation du Conseil de la ville prêta serment de fidélité au roi et jura de n'entretenir aucune relation avec ses ennemis. Chauvelin profite de cette circonstance pour rendre public l'Édit du roi pour la Corse, allié à Compiègne au mois d'août. Cet édit réaffirmait la cession par la république de Gênes de ses droits sur la Corse et la remise aux troupes du roi des places qui lui restaient en cette île.

On voit bien que les réclamations des Bonifaciens ne pouvaient être entendues par un homme qui avait reçu l'ordre d'étendre la souveraineté française à l'ensemble de l'île et qui se heurtait dès la publication de l'édit à l'hostilité des patriotes. En effet, Paoli tout en contrariant la diffusion de l'édit dans l'intérieur, prenait les mesures nécessaires pour le contrer. Il répondit par un manifeste rédigé par son chancelier Plassesi et qui affirmait en substance: "le droit de Gênes ne repose sur aucun fondement juridique et quand bien meure la république aurait eu réellement ce prétendu droit de souveraineté, était-elle donc maîtresse d'en disposer sans le consentement formel ou tacite de la nation. Le fondement solide de la souveraineté n'est-il pas le consentement du peuple", et le 20 septembre 1768 à la Consulte générale de Venzolasca il appelle à la guerre "afin que les Français ne puissent envahir notre pays et nous traiter comme un troupeau de bêtes qu'on a vendues au marché". C'était le début d'une guerre meurtrière qui durant huit mois, d'octobre 1768 à mai 1769, allait ensanglanter la Corse. Seule la fuite de Paoli au lendemain de la défaite de Ponte-Nuovo allait y mettre fin.

Enfin les positions corses et Bonifaciennes se rejoignent, car même si les méthodes diffèrent, et si les motivations sont pratiquement opposées, les deux parties traditionnellement en conflit opposent la même résistance à l'implantation de l'administration française et les Bonifaciens dans un premier temps décident, sous prétexte d'impétuosité, de se passer des services de l'interprète qui assurait la liaison entre le Conseil et le Commandant français à Bonifacio.⁸

1768 il 10 ottobre giorno di lunedì la sera a una ora e mezza di notte circa in casa del Illmo Signore Comandante in Bonifacio, Si propone anche a loro magnifici Signori essere ben noto avere sino del ventiquattro giugno passato dato loro magnifici Signori autorità a Magnifici Signori Anziani di potersi ellegere un soggetto capace per interprete per poter conferire con Illmi Signori Comandante e Comissario tutto cio li fosse ordinato da sudetti Magnifici Anziani per comunali vantaggi, con stabilire congruo salario ben visto a magnifici Anziani li quali non mancorono punto di ellegere per deputato per quanto sopra il signore Paulo Sisco il quale sino al giorno d'oggi ha con tutta pontualità servito questo comune, e sicome diedero facoltà a magnifici anziani di fare una tassa da pagare questo popolo per pagare detto soggetto e stimando sudetti magnifici Signori anziani che non e stato sino a quella ora possibile di essigersi la tassa per pagare la squadra volante del mese di luglio ed avendo detti magnifici Signori promesso per onorario al detto signore Sisco lire trenta al mese ed essendo di gia passato mesi tre, e giorni quindici circa, che detto signore Sisco serve per deputato e interprete e doppo avere piu volte richiesto dette salario li magnifici Signori Aziani non hanno potuto sodisfarlo a motivo che hanno stimato bene di non fare detta tassa. Sicche ora detti magnifici richiedono dal loro magnifici signori Consiglieri di darli facoltà di poter prendere a censo o debito quella soma di danaro spetante al detto signore Sisco. E fatto sopra di cio un largo discorso hanno piu consiglieri risposto doversi in avvenire licenziare detto interprete e farsi da

⁸ Texte inédit, délib. Du conseil, extrait du procès-verbal de la séance du 10 octobre 1768.

magnifici anziani la tassa per pagarlo del tempo che ha servito e essendo i magnifici Signori anziani opposti non essere bene di doversi detto signore Sisco licenziare per ogni accadabile che possi in avvenire succedere, ha detto magnifico Consiglio, cioe parte di esso risposto che assolutamente intende che resta licenziato e che per pagarlo si debba fare detta tassa, sicche cosi si e proposto e date e raccolte le palle attorno si sono ritrovati favorevoli nove contrarie sedeci sicche resta detto signore Sisco licenziato.

Giacomo Anto Trani

Le 28 décembre 1768, jour de l'élection des membres de la nouvelle assemblée, le Conseil renouvelle sa décision du 10 octobre et le 31 décembre 1768 la traditionnelle cérémonie de prestation du serment de fidélité par les nouveaux élus, révèle un nouvel aspect de l'opposition Bonifacienne à l'administration française. Elle se caractérise maintenant par la défection d'une partie du personnel politique qui ne veut plus assurer les charges de l'administration communale. Cette tendance s'accroît dans les mois suivants alors qu'il y a encore si peu de temps tous les Bonifaciens considéraient l'élection aux dignités communales comme un honneur et un privilège.

1768 il 31 dicembre la sera a un quarto d'ora circa di note in casa del Illmo Signore Comandante.

Si è per me Cancelliere dato il giuramento alli Magnifici Signori Vincenzo Trani, Domenico Rocca, Agostino Orrechioni, Giovanni Malerba, essendosi della carica di Anziano scusato Anto Maria Lantero di prospero par l'allegata indisposizione della sua salute corne da fede dalla stessa presente, da detta carica si è scusato Bonifacio Malerba di Domenico per l'allegata poverta, sicche in luogo di detto Lantero e entratto detto Giovanni Malerba secondo ministrale estrato, a causa di essersi scusato Bartolomeo Comparetti primo ministrale estrato per l'allegata indisposizione della sua salute corne dà fede e in luogo di detto Bonifacio Malerba e entratto sudetto Trani e essendosi scusato anche Antonio Maria Suzzarelli quarto ministrale estrato essendosi esibito pronto da pagare le lire cinquanta di penale che secondo la legge non riporterano un giusto motivo devono pagare sicche si e venuto a l'estrazione di quattro ministrale ed apperto il Bussolo dell'Anziani e per un ragazzo si è fatto estrarre quattro giandetto a una per volta e nella prima si e ritrovato il nome di Gio-Batta Fraticelli nella seconda di Anto Luccioni, nella terza di Bernardo Cresci et nella quarta di Franco Xaverio Passano e fatti chiamare detti Fraticelli e Luccioni gli ho dato il giuramento a Gio Maestroni, Stefano Mondivile, Dario Mattarana e Michele Celani deputati di sanità ed alli magnifici Bartolomeo Peraldi e Bernardo Cresci sopra li Santi Evangelii di bene e fidelmente corne anche al notario Vito Tomaso Serafino Cancelliere

Anto Trani Notario e di detta magnifica Comunità cancelliere

La délibération suivante a lieu également en juillet 1769, et elle a pour but l'élection des Baroncelli. Donc d'octobre 1768 à mai 1769, c'est-à-dire pendant toute la durée de la guerre francocorse, les Bonifacions, sans prendre des mesures vraiment exceptionnelles, font preuve de la plus parfaite mauvaise volonté dans leurs rapports avec l'administration française. Pour tout à exacts, nous devrions direz avec les représentants du commandement militaire, car la Corse est sous la juridiction du ministre de la guerre et durant la période d'hostilités, le pouvoir est détenu par le commandant en chef, à savoir par le comte de Vaux qui a succédé au marquis de Chauvelin.

Chardon, qui avait été nommé Intendant des troupes du Roi en Corse par une Commission datée du 10 mai 1768 va enfin, après cette période critique, exercer pleinement ses pouvoirs administratifs.

En effet, un édit du roi du mois de septembre 1769 "portant suppression de la charge de second Président du Conseil supérieur de l'île de Corse" lui donne la direction de du Conseil su-

périeur, c'est-à-dire du tribunal créé par un édit du roi daté du mois de juin 1768⁹ et qui avait pour charge "d'administrer la justice en notre nom aux sujets de l'île de Corse qui sont sous notre obéissance". Toujours au mois de septembre 1769, un édit royal "portant création de sièges de juridictions royales dans l'île de Corse"¹⁰ crée neuf sièges de juridictions royales pour rendre la justice en notre nom en première instance dans toute l'étendue de l'île, le Conseil supérieur de la Corse, installé à Bastia jugeant en appel.

Neuf sièges comme au temps des Génois ont été prévus par cet édit, à Corte, Bastia, Ajaccio, Rogliano, Oletta, Vico, Sartène, Campoloro, Calvi, Bonifacio dépendant maintenant de la juridiction de Sartène, alors qu'autrefois elle avait, nous l'avons vu, une juridiction indépendante. Ces tribunaux sont composés d'un Juge royal, d'un Procureur du roi et d'un Greffier. Ces officiers entrèrent pour la plupart en fonction à la fin de l'année 1769 et nous retrouvons les Bonifaciens confrontés pour la première fois avec ces représentants civils de l'administration royale, le 26 décembre 1769, à l'occasion des élections communales. Il s'agit, en l'occurrence, du sieur Duval, procureur du roi, et délégué à Bonifacio par le Tribunal de Sartène.

Or, ce premier contact avec le représentant de l'administration centrale ne se déroule pas sous les meilleurs auspices. Les Bonifaciens qui comprennent que l'implantation de l'administration civile instaure un état de fait et sous-entend une continuité qui met fin à leurs espoirs, essayent encore de renverser la tendance, de secouer l'emprise grandissante de la domination française et dans ce but l'assemblée sortante propose et élit aux charges communales pratiquement tous les nobles Génois et pensionnés de Gênes, contrevenant ainsi aux statuts Bonifaciens. Antonio Maria Doria, Pelegro Doria, Franco Anto Doria et Franco Aurelio Doria et Giuseppe Galiano, tous nobles Génois, sont élus et leur nom est placé dans "Bussolo" du Conseil. Le hasard faisant bien les choses, le tirage au sort permet à Franco Antonio Doria et Giuseppe Galiano d'accéder à la charge de conseillers, mais les Bonifaciens ne s'en tiennent pas là et tous les nobles susdits voient leur nom figurer également au "Bussolo" des Anciens, à côté de celui de Gio-Botta Serra de Silvestro, pensionné de Gênes, qui y figurait déjà. Le hasard devenant alors franchement complaisant, permet la nomination de Antonio Doria à la charge d'Ancien et de Gio-Batta Serra de Silvestro et de Pelegro Doria à la charge de ministrali. Duval ne réagit pas devant cette provocation. Les membres de l'assemblée Bonifacienne acceptent en contre-partie un samedi du mois de janvier 1770, la proposition de Duval qui tendait à faire construire un Marché aux frais de la communauté. Mais l'attitude du Conseil se durcit quand Duval réclame un recensement des chevaux disponibles à Bonifacio en vue d'une éventuelle réquisition pour le Service du roi, et annonce que l'Intendant général de la Corse refuse de donner satisfaction aux Bonifaciens quant à la "libre circulation des vivres".

Oggi giorno di sabato dell'anno mille settecento settanta nel Pubblico Palazzo

...e sopra di cio e stato detto dal prefetto Monsieur Luval che per d'esecuzione degl'ordini del Re sarebbe necessario di avere una perfetta cognizione de persone che hanno cavalli affine che il caso lo richiede si possino comandare di dare de cavalli d'ordinanza è stato ordinato e convenuto che il cancelliere della comunità ne prenda cognizione e ne tenghi registro affine che sopra li ordini del sudetto Monsieur Duval l'anziani possino procurare al servizio del Re con prestezza li cavalli che saranno necessari, et è stato intimato per il sudetto Monsieur Duval al detto magnifico Consiglio che sua essenza monsignore Intendente che non si departira mai per la libertà de viveri al esclusione de pane, carne e pesci, perche cosi e la volontà del Re.

L'assemblée décide alors d'envoyer un député à Bastia pour rappeler à l'Intendant les privilèges et immunités Bonifaciens. "E stato dalli magnifici signori Anziani proposto di dover fare una deputazione di persone capace per portarsi in Bastia ad esponere al prefetto sua essenza

⁹ Code corse tome I, page 1.

¹⁰ Code corse: tome II, page 197.

monsignore Intendente tutti i privilegi convenzioni ed altri affari di questa comunità, stante il permesso accordate dalla detta sua essellenza da sua lettera in data de cirque del corrente mese, ed e stato nominato il signore dottor Fisico Sitimio Oliverio de Santi e posto sotto il scrutinio de vote si sono ritrovate favorevole venti sette contrari due è stata la proposta approvata . "

La réaction française ne se fait pas attendre et le 26 janvier 1770 devant l'assemblée convoquée pour cette circonstance, Duval exige au nom de l'Intendant le renvoi des nobles pensionnés de Gênes membres de l'assemblée sous prétexte que leur élection était contraire à la teneur des statuts.

"Oggi giorno di venerdì ventisei del mese di gennaio dell'anno mille settecento settanta congregati dinanzi à noi Dionizio Michele Ruggero Duval avvocato nel Parlamento suddelegato di sua Essellenza e procuratore del Re nel palazzo pubblico in virtù degli ordini da sua Essellenza monsignore Intendente stati convocati gli magnifici signori Anziani e Consiglieri, e il detto signore suddelegato ha detto, doppo il giuramento dato a Teramo Longo sorrogato in luogo di Agostino Madrignano che l'intenzione di sua Essellenza non e di soprimare cio che non e contrario alla sua ordinanze e siccome l'odierna elezione dell'officiali di questa magnifica comunità e intieramente opposta alli statuti e decreti per l'introduzione de nobili genovesi e di un pensionato della Serenissima Republica di Genova che li affari della prefetta comunità non debbano a loro competere, perche in virtù delli ordini a lei adrizati da sua Essellenza a questo oggetto a fatto convocare detti magnifici signori Anziani e Consiglieri per loro fare conoscere che al detto nome protesta dalla detta elezione delli sudetti nobili genovesi e pensionato cioè Capitan Gio-Batta Serre, magnifico Giuserpe Galliano, magnifico Franco Anto Doria, e magnifico Antonio Doria, quali hanno risposto che volontieri secondo li decreti e usi e per godere de loro privilegi particolari assignati dalla Republica Serenissima di Genova recusano di avere detta carica di che ne abbiamo dato atto e si sono sotto scriti. "

Franco Antonio Doria - Antonio Doria - Capitano Gio-Batta Serra.

Ensuite, entendant extirper le souvenir même de la domination genoise, le procureur du roi se fait remettre les sceaux de la ville pour en effacer les armes de Gênes.

e appeso, è stata fatta domanda dal sudetto Monsieur Suddelegato sigilli du questa comunità per fare scancellare l'iscrizione della Serenissima Republica e il magnifico Bartolomeo Peraldo Priore degli Anziani ne ha fatto consegna al sudetto suddelegato, quale se ne incaricato di farle scandelare....

Roger Duval
Gio-Batta Cavalloni cancelliere

Les heurts entre l'administration française et les Bonifaciens vont devenir de plus en plus fréquents au cours de l'année l'arrêt du Conseil supérieur de la juridiction de podestat daté du 23 janvier 1770¹¹ arrêt qui en interdisant aux podestats et Pères des règlements, "prononcer ni exiger des amendes et rendre des sentences" signifiait en fait l'abrogation des privilèges du Conseil de Bonifacio, provoqua-t-elle de vives protestations en cette ville. Cette attitude hostile entraîne un nouvel arrêt du Conseil supérieur de la Corse dont la copie figure au livre des délibérations du Conseil de Bonifacio.

Estratto dali registri delle deliberazioni e decreti del Consiglio superiore di Corsica. Questo giorno la compagnia essendosi unità nella Camera del Consiglio e deliberando sopra l'esposto fatto da uno de signori concernando che l'officiali della comunità di Bonifacio nominati ministrali grassieri campari ed altri s'arrogano un diritto di fare delle sentenze in materie contenziose pronunciando condane, si atribuiscono una polizza e una giuridizione sopra delli abitanti della sudetta città, qual cosa è contraria alle ordinanze del re e notabilmente

¹¹ Code Corse tome II, page 40.

all'edito del stabilimento de giudici reali el quali devono soltanto conoscere tutti le materie civili personali e misti fra l'abitanti, intese sopra di cio le genti de re la corta ha fatta espressissima inibizione e proibizione alli ufficiali della comunità di Bonifacio nominati ministrali grassieri campari e a tutti altri d' ... nulla affatto nell'esercizio della giustizia come parimente d'atribuirsi veruna giuridizione fare verun regolamento pronunciare veruna sentenza ne pronunciare e esigere veruna condana ne fare veruna imposizione senza esserne autorizzati dal Consiglio superiore o per l'intendente dell'Isola in tutto a pena di presa a parte nullità di processo e di tutte le spese e danni si, oltre alle piu grandi pene, se il caso lo richiede.

Ordina che il presente decreto sara letto pubblicato e registrato nella giuridizione di Bonifacio in atto d'audienza significato alli ministrali grassieri campari e altri e a chi e di dovere imposto al procuratore del Re di tener la mano all'esecuzione de presento decreto e di certificarne la corte fra un mese. Fatto e decretato nella Camera del Consiglio li trenta gennajo mille settecento settanta.

Signé: Sequin- Signé collationné Greffier en chef.

Du mois d'avril, reconnaissant la spécificité Bonifacienne mais surtout pour briser la résistance du Conseil et renforcer le contrôle de l'administration royale sur cette cité, un édit du roi promulgué à Versailles. crée un siège de juridiction royale dans la ville et la province de Bonifacio .

Mais les Bonifaciens ne désarment pas et l'assemblée générale de la population est réunie le 19 juin 1770 afin de procéder à l'élection des trois députés qui seront chargés de représenter I cité à l'Assemblée générale de la province de Sartène, assemblée qui aura pour but la désignation des députés de ladite province à l'Assemblée générale de la nation corse qui doit se tenir à Bastia au mois de juillet 1770 sous la double présidence de Chardon, premier président du Conseil supérieur de la Corse et intendant général de l'Ilelet du comte de karbeuf, commandant en chef de l'Ile de Corse. L'Assemblée générale de la population de Bonifacio donne pouvoir à ces députés de demander le maintien des privilèges Bonifaciens.

Oggi diecinove giugno millesettecento settanta nella assemblea della Pieve di Bonifacio e suo territorio ... in conformità all'istruzione sopra referite e necessario di procedere all'elezione di un deputato nobile e di un altro preso nel terzo stato per essere dal medesimo rappresentato il capo degli anziani ed altra anziani collega che fanno figura di podesta e padri del comune accio che unitamente col detto signor Martino Meglia arciprete primo deputato si possa formare il numero prescritto di tre deputati li quali assisteranno in nome e per la detta pieve all'assemblea della provincia di Sartene che si tena a Sartene li ventiquattro e venticinque del corrente mese ad effetto di concorrere all'elezione che si sara fatta di altri deputati incantati di rappresentare la detta provincia all'assemblea della consulte generale e di concorrere parimenta alla scielta di un tesoriere della detta provincia per la quale cosa essendo di comune sentimento di tutti quelli che sono qui presenti di procedere immediatamente all'elezione che viene loro imposta ed ogn'uno di essi avendo dato separatamente due voti cioè uno per un deputato nobile et l'altro per un deputato preso. nel n° degli anziani, la maggiore quantità dei vote si è trovata unità in favore del signore Franco Maria Tagliabo nobile e del signore Gio-Batta Maestrone li quali consequentemente sono stati nominati e eletti deputati della pieve di Bonifacio la città e suo territorio unitamente col detto signore Martino Meglia Arciprete e la presenta assemblea da loro piena facoltà di assistere per essa pieve ed in suo nome alla assemblea della provincia di Sartene che si tena a Sartene li ventiquattro e venticinque del corrente mese e di concorrere all'elezione che li sara fatta de deputati che scieglierà la detta provincia per rappresentarlo all'assemblea della Consulta generale permetendo di essere contenta di tutto cio che li sopra detti deputati qui presenti ed accettante faranno e come è importantissimo che si proporga e rappresenta essere necessario al costume di questa città la confirmazione delli suoi statuti ed in mancanza di essi doversi avere ricorso all'ordinanza del

Re, e parimente la confirmatione degli privilegi imunità e franchiggie delli quali godevano nelli stati della serenissima republica di Genova, ne è stati ugalmente di S.M o almeno nel isola di Corsica come meglio stimerà sua.maesta di volerli graziare al quale effetto si autorizano li detti tre deputati a chiedere nel tempo dell'asseblea provinciale di Sartene che li deputati che dalla detta provincia saranno mandati allà Consulta générale facciano le detti proposizioni e richieste state già presentate a nome di questa comunità e popolo a sua Eccellenza il signor Primo Presidente al Consiglio superiore ed intendante generale Monsieur Chardon a cui furono di suo ordine rimesso, e fare le dette proposizione e richieste con tutta l'umiltà e rispetto sottometendosi sempre questo popolo e accetando di buon grado tutto cio che verrà determinato da sua maesta. Di tutto cio e stato fatto e compilato a Bonifacio il giorno mese ed anno sopra detto il presento processo verbale il quale e stato sotto scritto tanto da detti tre deputati quanto da tutti li assistenti dianzi nominati ”. Et suivent de nombreuses signatures.

Les Bonifaciens nous le constatons, faisaient preuve de beaucoup de souplesse, de beaucoup de diplomatie pour ne pas heurter la susceptibilité des représentants du Ilcipmais leurs souhaits allaient à l'encontre de l'idée que l'administration française se faisait de cette consulte. En effet, le Réclament pour l'assemblée de la nation corse (Code corse) nous apprend que la consulte avait pour but de renouveler solennellement et en corps de nation par ses députés le serment de fidélité que chacune des provinces de l'Ile a déjà en particulier prêté à sa majesté, de rassurer la nation corse quant à la réunion définitive de la Corse à la France, d'annoncer à la nation corse que le roi a l'intention d'accorder à la Corse le statut de pays d'Etat, et finalement de régler la nature de la subvention dont la Corse aura à contribuer en faveur du Gouvernement".

Dans ces conditions, la consulte ne laissait augurer rien de bon quant à la réalisation des vœux exprimés par les Bonifaciens. D'ailleurs, aucun Bonifacien ne figurait dans la délégation de la province de Sartène qui se composait de la façon suivante: pour les ecclésiastiques, J.Bruni et Jacques ioccherà, pour les nobles, Roch-François Cesari et Joseph-Antoine Durazzi, pour le Tiers-Etat ittoine Filippi et Paul-François Istria.

Il est donc fort peu probable que ces députés, d'une province qui n'avait jamais manifesté beaucoup de sympathie pour les Bonifaciens, se soient chargés de faire valoir leur point de vue à cette Assemblée générale qui, si l'on en croit Villat, se caractérisa par une grande passivité des représentants de la nation corse. Aussi cette première assemblée n'eut-elle aucune conséquence immédiate pour Bonifacio. Cependant, elle faisait rentrer la cité dans le circuit insulaire et mettait fin définitivement aux espoirs que les Bonifaciens auraient pu conserver quant à une éventuelle restitution de la Corse à la Sérénissime République.

Mais bien que tout aille à l'encontre de la réalisation de leurs désirs, les Bonifaciens ne s'estiment pas vaincus et la résistance aux initiatives françaises se poursuit.

Ainsi, le 29 juin 1770, lorsqu'il s'agit de pourvoir aux frais d'hébergement des troupes françaises, le Conseil tout en acceptant de céder certains locaux appartenant à la communauté, refuse énergiquement d'imposer une taxe quelconque à la population (comme le proposait le subdélégué Duval) pour subvenir à l'entretien de la garnison, sous prétexte que la comunità e troppo miserabile per soportare alcuna spesa ê imposizionen.

La mauvaise volonté des Bonifaciens se manifeste également dans la déclaration des revenus agricoles qui devait servir de base à la levée de la subvention que le roi de France voulait imposer à ses sujets de Corse et dont les détails avaient été réglés définitivement par la consulte générale de la nation corse qui avait eu lieu finalement en septembre 1770. Si partout en Corse la fraude fut générale, les Bonifaciens se distinguèrent par une particulière mauvaise foi dans l'élaboration de leur déclaration de revenus, ne tenant aucun compte des réclamations de l'administration française (Villat) Lors de la deuxième déclaration pour l'année 1771-1772, ils dépassent franchement la mesure, et la différence entre les deux déclarations est trop considérable pour laisser indifférents les représentants du roi.

D'ailleurs, Versailles dont la consulte de la Nation corse venait de légaliser la souveraineté sur l'île, ne pouvait plus rester sans s'émouvoir devant les prétentions des Bonifaciens. La monarchie centralisatrice ne pouvait leur accorder satisfaction, et cela d'autant plus qu'il aurait été dangereux et peu politique d'établir des nuances dans l'administration des communautés nouvellement rattachées à la Couronne, au prix de tant de difficultés. Aussi le marquis de Monteynard, ministre de la Guerre qui a succédé à Choiseul, remercié en décembre 1770, et qui a reçu le contrôle de la Corse, exige-t-il la soumission des Bonifaciens et l'abrogation de leurs privilèges par une lettre adressée aux Anciens et dont voici la teneur.

Lettre de Monsieur le marquis de Monteynard, ministre de France écrite à Messieurs les anciens de la Ville de Bonifacio, enregistrée mot à mot et telle qu'elle est écrite.¹²

A Versailles le 28 septembre 1771

L'objet de votre lettre du 21 juillet dernier, Messieurs, est de réclamer de prétendus privilèges dont l'effet serait de vous affranchir de toutes les propositions établies par le Roi dans l'île de Corse, de vous soustraire à l'autorité des Lois qu'il a fait publier, et de vous tenir dans l'indépendance des tribunaux qu'il a chargé de leur exécution, vous celle jusqu'à contester à la République de Gênes le droit de comprendre votre ville dans la cession qu'elle a fait au Roy de l'Isle de Corse.

Ainsi votre réclamation entend à rien moins qu'à ériger votre communauté en une petite république qui sans participer en rien aux frais que Sa Majesté fait pour ses nouveaux sujets, prendrait une part distinguée dans les avantages qui en résulteraient pour eux, les Bonifaciens seraient Français pour naviguer sous un pavillon respecté et faire avec la France et leur commerce utile et protégé et ils cesseraient de l'être lorsqu'il s'agit de contribuer aux dépenses inévitables de l'administration et même, à celles qu'il faudrait faire pour la sûreté de leurs personnes et la conservation de leurs biens. Vous croyez bien que quand même, vous seriez dans le cas de faire aujourd'hui votre marché et quand même le terme de colonie dont vous qualifiez votre communauté par votre lettre, seraient les termes propres et deviendrait un titre pour rentrer en composition, ce n'est pas avec un monarque comme celui auquel vous avez l'honneur d'appartenir qu'on obtient des conditions aussi déraisonnables que celles que contiennent les actes dont vous m'avez adressé la copie. Je n'examine ni la vérité ni l'authenticité de ces actes ni les circonstances auxquelles ils peuvent devoir leur naissance, ni les changements que le temps y a apporté en un mot je n'entre pas dans la discussion de ce que la République de Gênes pourrait avoir à y opposer, elle était reconnue par toute l'Europe comme Souverain de l'Isle de Corse sans exception, elle en a cédé la souveraineté sans aucune réserve, votre ville y est certainement comprise, et comme elle participe et plus qu'aucune autre ville de l'Isle au bien être que le gouvernement français fait ressentir à toute la nation, les Bonifaciens contribueront de la même manière que tous les autres Corses et sans aucune distinction à des impositions publiques qui n'acquittent que la moindre partie de ce que coûte son administration, vous ne faites que vous jeter dans de vaines déclarations, quand vous alléguiez la pauvreté de cette communauté. "

C'est l'effet des malheurs passés, ils ont été communs à toute l'île et dans les autres parties de la Corse la misère est pareille et peut-être plus grande. Mais si elle a peu, on ne lui demande qu'une petite partie dans le peu qu'elle a, quoiqu'on dépense beaucoup pour elle, et puisque la subvention est tout au plus des deux vingtièmes des productions constatées, vous ne pouvez pas dire avec fondement qu'elle rend votre communauté misérable puisqu'elle conserve au moins les neuf dixièmes de ce qu'elle a recueillis, je pourrais vous faire la même réflexion sur ce qu'elle paye sur les droits d'entrée et de sortie, moins pour terminer une discussion dans laquelle la bonté du Roy m'a permis d'entrer et qui doit avoir ses bornes, Sa majesté m'a donné

¹² Villat L. La Corse de 1769 à 1789. Thèse de doctorat et Lettres 2 vol. Besançon 1925.

ordre de vous marquer qu' elle accordera toujours à ses sujets de Bonifacio quand ils s'en montreront dignes la même protection, les mêmes avantages qu'à tous ses autres sujets de l'Isle, mais aussi qu'ils seraient tous sans aucune distinction ni privilèges sujets aux impositions qu'il plaira au Roy d'établir en Corse, régis par les mêmes lois, jugés par les mêmes tribunaux en un mot assujetés à un régime uniforme. J'ajouterais de la part de sa Majesté à cette décision que vous devez regarder comme invariable, que si outre toute vraisemblance les Bonifaciens n'en sentaient pas la justice et continuaient à montrer de l'attachement pour de prétendus privilèges qui sont une des causes de la misère dont vous faites la peinture, elle ne ferait aucun cas de sujets qui montreraient si peu d'attachement aux règles de son gouvernement et qu'elle les verrait retournés dans les lieux de leur origine ou partout ailleurs, mais s'ils restent en Corse il exige une pleine et entière soumission aux règles établies et à établir pour les Corses un abandon formel de ces privilèges chimériques qui tendent à leur représenter comme à toutes les obligations qu'il entraîne.

Vous n'omettez par l'Edit qui vient d'être publié sur la juridiction des podestats que cette détermination n'abroge pas sans examen certains privilèges que les villes peuvent réclamer pour leur administration économique, et que l'article 22 en fait une réserve expresse qui vous donne une ouverture pour vous pourvoir, mais à cette seule exception, il faut que les habitants de Bonifacio se regardent comme sujets du Roy, de la même manière que tous les habitants de la Corse, ou qu'ils prennent le parti de quitter l'Isle, il faut surtout qu'il en soit délibéré sans délai, dans une assemblée générale de la communauté, qu'il y soit fait lecture et registre de la présente lettre, ainsi que de la délibération pour que j'en rende compte au Roy et que je prenne de nouveaux ordres de Sa Majesté.

Je suis, Messieurs, votre affectionné serviteur.

Signé Monteynard

Consécutivement à cette lettre, qui se passe de commentaires, l'Intendant général de la Corse ordonne la réunion d'une assemblée générale de la communauté de Bonifacio qui aura à statuer sur les Propositions du marquis de Monteynard.

Cette assemblée a lieu le 11 novembre 1771 à 3 heures et demie du matin en l'Eglise Saint-Dominique. En présence de Monsieur de Reboul, lieutenant-colonel d'infanterie, Commandant militaire, et de Marc Aurel Bossi, Juge royal de Bonifacio, subdélégué, de Monsieur de Pradine, Intendant de l'Ile de Corse, les habitants de Bonifacio sont sommés de choisir entre les solutions suivantes, à sa voir: "ou que les habitants de Bonifacio se regardent comme sujets du Roy de la même manière que tous les habitants de la Corse sans aucune distinction avec l'abandon formel de leurs prétendus privilèges et sujetir aux propositions qu'il plaira au Roy d'établir en Corse ou qu'ils prennent le parti de quitter l'Isle".

Contraints de répondre à cet ultimatum, les Bonifaciens acceptent la mort dans l'âme la première solution et déclarent solennellement "que les habitants de Bonifacio se regardent comme sujets du Roy de la même manière que tous les habitants de la Corse sans aucune distinction avec l'abandon formel de leurs prétendus privilèges et sujetir aux propositions qu'il plaira au Roy d'établir en Corse".

Ainsi prenait fin l'indépendance de Bonifacio.

Et si depuis cette date les Bonifaciens, tout comme le reste des insulaires, se sont conduits en bons Français, leur réserve par rapport au reste de l'île subsiste toujours. On est loin bien sûr de l'antagonisme de jadis, mais aujourd'hui encore certains Bonifaciens ne se privent pas de remarquer, non sans malice, qu'après tout la localité la plus proche de Bonifacio se trouve en Sardaigne et non pas en Corse... .

A. SERPERTINI.

Tous les textes publiés en italien sont inédits. Ils proviennent du fonds des archives municipales de Bonifacio, en particulier du livre X des délibérations du Conseil.

**LA CAMPAGNE DE JUIN
1940 DANS LES
ALPES-MARITIMES.**

Par J.L. PANICACCI

Au cours des premiers jours de juin 1940, la Wehrmacht avance inexorablement en direction de Rouen, Paris et Reims. Des villes sont bombardées, de longs convois de réfugiés du Nord et de l'Est sont mitraillés sur les routes, des unités françaises se rendent en bloc ou se dispersent dans la nature. La situation devient particulièrement critique.

Pourtant, dans les Alpes-Maritimes, la guerre paraît lointaine à une grande partie de la population. Certes, des milliers d'hommes ont été mobilisés, l'éclairage de guerre vient d'être rétabli, les établissements de jeux sont fermés depuis le 25 mai, les Mentonnais ont été évacués le 4 juin mais on peut continuer de prendre le soleil sur la Promenade des Anglais ou sur la Croisette sans risquer d'être pris pour cible par des appareils de chasse. D'autre part on n'entend pas tonner le canon.

C'est que le voisin italien a proclamé sa neutralité en septembre 1939 et bien des gens croient que les événements se dérouleront comme en 1914. Ils y sont d'ailleurs encouragés depuis plusieurs années par des personnalités locales et par une presse qui, tout en posant quelquefois des points d'interrogation sur les relations franco-italiennes, ménage de son mieux le gouvernement transalpin.

Cependant, les esprits lucides savent faire la différence entre le régime libéral de 1914 et le régime fasciste de 1940, lequel a ouvertement affirmé ses prétentions impérialistes en revendiquant notamment le Comté de Nice et la Corse.

Le gouvernement italien semble guetter le moment propice pour une intervention décisive mais peu coûteuse. L'écroulement de l'armée française peut être cette occasion favorable, voire inespérée et, si bien des gens refusent d'admettre cette éventualité, les militaires s'y sont préparés consciencieusement depuis le 1er septembre 1939, ce qui fait que lorsque le 10 juin 1940 la population azurée est informée du "coup de poignard dans le dos", le système défensif, qu'ils ont mûrement réfléchi et plusieurs fois mis à l'épreuve, s'avère prêt à fonctionner immédiatement.

L'état de guerre

C'est dans le courant de la soirée du 10 juin que la décision du Duce est connue par les passants qui circulent devant les Panneaux des journaux ou par ceux qui écoutent la radio.

La surprise et la tristesse sont grandes. L'inquiétude, accrue par la proximité du front et par la présence d'une importante colonie transalpine. Cependant cette dernière se montre calme et les manifestations de loyalisme abondent, suscitées par la préfecture. Les fascistes les plus turbulents sont arrêtés: deux cent cinquante dès le soir du 10 juin à Nice, sept cents au total dans tout le département. Le personnel du consulat général est gardé à vue puis expulsé, via la Suisse, le 13 juin. Le dispositif Masséna, plan d'isolement du chef-lieu de la Côte d'Azur en cas de putsch renforcé par des éléments parachutés ou débarqués, peut demeurer dans les tiroirs du commandant du XV^e Corps d'armée.

Par contre, d'autres mesures préventives sont prises: Nice est déclarée ville ouverte, bien que située dans la zone des armées; l'occultation des lumières devient totale; la circulation est interdite la nuit sur le littoral et elle y est réglementée le jour ainsi que dans les vallées de l'arrière-pays; les terrains d'aviation de Nice le Var et de Cannes Mandelieu sont couverts de barbelés et de chevaux de frise; la garde territoriale entre en action, quant aux populations frontalières, elles sont évacuées dans la nuit du 10 au 11 juin, en bon ordre, avant que ne soient effectuées les destructions indispensables à la neutralisation de certaines voies de passage. C'est ainsi que vingt cinq mille personnes et douze mille têtes de bétail sont reliées en direction de la Baie des Anges. Vingt trois localités des Alpes-Maritimes sont désormais abandonnées en avant ou à proximité de la position de résistance. Il s'agit de Menton, Roquebrune, Castellar, Ste Agnès, Gorbio, Castillon, Sospel, Breil, Saorge, Fontan, La Bollène, Roquebillière, Belvédère,

St-Martin-Vésubie, Venanson, Valdeblore, Rimplas, St-Sauveur, Roure, Isola, St-Etienne de Tinée et St Dalmas le Selvage.

Les forces en présence le 10 juin.

Elles sont fonction de la nature du terrain à occuper, de la position offensive des Italiens et des prélèvements de troupes opérés par l'état-major français pour étayer la frontière du nord-est ou pour constituer le Corps expéditionnaire de Norvège.

- L'infanterie.

Le XV^e Corps d'armée qui a la charge de défendre la presque totalité du département a vu depuis la mobilisation fondre ses rangs: en octobre 1939, il comptait en effet 76.774 hommes répartis entre les 29^e et 30^e divisions d'infanterie alpine (active et le réserve) et les troupes du secteur fortifié des Alpes-Maritimes; en juin 1940, il ne peut plus compter que sur 51.936 hommes répartis entre la 65^e division d'infanterie (2^e réserve) et le S.F.A.M. (active). La perte de 24.838 hommes est d'autant plus sensible qu'elle porte sur des éléments particulièrement compétents dans le combat de montagne et, pour la plupart, soldats d'active.

Les troupes italiennes vont donc devoir affronter deux seules divisions disposant d'un effectif combattant théorique de 38.000 hommes. Le dispositif français, paraît bien léger lorsque l'on inventorie la masse de manœuvre transalpine : depuis le col du Fer jusqu'au pont Saint-Louis les Italiens déploient en effet les éléments appartenant à trois Corps d'armée (2^e, 3^e, 15^e) regroupant dix divisions, dont sept en première ligne, renforcés par les troupes alpines de forteresse (G.A.F.) de trois secteurs et par quatre bataillons de Chemises Noires.

Le rapport des forces sur le seul plan de l'infanterie est donc largement favorable aux Italiens qui possèdent l'énorme avantage de disposer de réserves nombreuses. Ils peuvent se contenter en effet, de ne déployer qu'environ cent mille hommes en première ligne et de les relever à tour de rôle par des troupes fraîches. Le combat va se dérouler dans des conditions particulièrement inégales dans le secteur des Corniches, entre Sospel et Menton, où les Italiens vont opposer cinq régiments à trois bataillons.

- Le terrain.

Mais la comparaison du nombre de poitrines et de fusils, si elle possède quelque utilité dans le cadre de la guerre de tranchées en terrain plat et découvert, ne revêt pas la même importance sur un terrain accidenté, voire montagnard. Presque partout, les soldats italiens devront gravir péniblement la crête frontalière avant de s'exposer sur les pentes françaises. La situation des as-, saillants est par contre favorisée là où la frontière de 1860 les place en position dominante, à savoir dans les secteurs d'Isola, St-Martin-Vésubie, Fontan et Breil.

Les inconvénients stratégiques découlant du tracé de la frontière ont été à l'origine, depuis la crise tunisienne de 1881, de l'intérêt particulier porté à notre département par les militaires, qui s'est concrétisé par la fortification des vallées et par le veto opposé à la construction de routes inter-vallées ou menant près de l'Italie.

C'est ainsi que dans les années 1880, on a construit le fort du Picciarvet, à la confluence du Var et de la Tinée, les casernes et le réseau de l'Authion, face à la Cîme du Diable, le fort du Barbonnet dominant Sospel et les jalons défensifs sur la route de Nice: Tête de Chien, La Revère, La Drète, Mont-Chauve.

La fortification a été complétée par les travaux des années 1930, conçus sur le modèle de la ligne Maginot, qui ont donné entre autres les ouvrages remarquables de Rimplas, à la confluence de la Tinée et du Valdeblore, du Monte Grosso, entre Sospel et Breil et du Mont-Agel, entre Peille et Monaco, considéré comme la clé de voûte de la défense de Nice. Enfin d'éviter une exploitation rapide d'une éventuelle percée ennemie, l'autorité militaire s'est

longtemps opposée à la construction ou à l'amélioration de routes jugées inopportunes sur le

DOCUMENT N° II

Garnison et armement des ouvrages mixtes ou d'infanterie

<u>AVANT-POSTES</u>	<u>Effectif</u>	<u>81</u>	<u>75C</u>	<u>135</u>	<u>75T</u>	<u>155</u>	<u>Jum.</u>	<u>F-M</u>	<u>Mit.</u>
Pt St-Louis	7h						.1	1	
Collet du Pilon	27h							2	1
Colletta	29h							2	2
La Pena	27h							2	1
Pierre Pointue	27h							2	2
Scuvion	27h							1	1
Castes Ruines	40h							2	3
Croix de Cougoules	46h							2	1
Planet	33h							2	2
Castel Vieil	17h							2	1
Conchetas	31h							4	3
Valabres P.	17h							3	2
Valabres A.	14h							1	1
Isola	23h							2	2
StDalmas	37h							2	2
<u>Position de résistance</u>									
Cap Martin	300h	4	3				3	6	
Réservoir	55h							3	
Roquebrune	346h	4	4M		5		3	11	
Mt Gros	19h								
Mt Agel	264h				4			6	
Col des Gardes	---						3	2	
Ste Agnès	372h	4	4M	2			2	14	
Col des Banquettes	141h						2	2	
Garuche	23h								
Castillon	309h	4	2				4	13	
Barbonnet	327h	2	2			4		2	
St Roch	262h	4	1				5	6	
Agaisen	352h	4	2M		2		3	10	
Champ de tir	56h						1	4	
Monte Grosso	465h	4	2	2	2		4	7	
Brouis	208h	4					4	7	
Col Agnion	47h								
Déa	55h							2	
La Béole	85h						1	4	
Raus	49h							2	3
Flaut	354h	4	2				6	12	
Gordolon	299h	4	2M				4	8	
Col du Fort	61h						1	3	
Caire Gros	64h							4	
Séréna	69h							2	1
Valdeblore	44h						1	3	
Rimplas	383h	2	6				4	13	
Fressinéa	51h						2	2	
Col de la Valette	84h						2	2	
Col de Crous	84h						2	2	

plan stratégique: son veto a été maintenu jusqu'en 1922 pour les liaisons Guillaumes-Valberg, St-Martin-Vésubie- La Bollinette, Roquebillière-Berthemont, La Bollène-Peira-Cava, Turini-Moulinet et il est maintenu jusqu'en 1940 pour les liaisons Le Pra-Camp des Fourches, Roubion-Beuil, Rimplas-Saint-Sauveur, Pont-de-Clans-Tournefort, Venanson-Valdeblore, St-Vartin-Vésubie -Berthemont, Roquebillière-Les Granges de la

Brasque, ainsi que pour les chemins de la Madone de Fenestre, de la Gordolasque et de Garavan supérieur. Le Tournaire, en conséquence, constitue un même défensif inviolable flanqué des verrous de Rimplas et de la Bollène.

Le terrain est donc favorable au XVe corps bien que la position de résistance soit par endroits un peu éloignée de la frontière, ce qui peut permettre à l'assaillant d'occuper les premières pentes et les premiers vallons.

- L'artillerie.

Les Italiens disposent de plus d'un millier de canons et de mortiers mais leurs batteries sont rarement en mesure d'apercevoir leurs objectifs ou de se rendre compte de l'efficacité de leur tir en raison de la nature du terrain. Seules les batteries de la Haute-Roya (Jaure, Margueris, Pernante, Fort Central, Pépin, Tabourde, Barcone di Marta) sont bien placées. L'artillerie lourde est massée dans le secteur de Vintimille, ce à Sospel et à Menton. Le Cap Martin doit être neutralisé par les trains blindés abrités dans les tunnels de la Mortola.

Face à ce déploiement massif de matériel, les 427 canons du XVe Corps peuvent paraître insuffisants, d'autant plus que beaucoup de tubes de campagne sont vétustes et ne disposent que d'une portée limitée. Mais la couverture de l'Infanterie est essentiellement fondée sur les ouvrages récents construits par la Commission d'organisation des Régions frontalières. Ces ouvrages, puissamment armés et quelquefois dotés de canons sous tourelles, peuvent battre de leurs feux de grandes étendues et verrouiller des passages d'une importance capitale. Ils constituent la position de résistance autour de laquelle doit s'organiser la défense du département. En avant de cette position sont construits des fortins et des casemates ayant pour rôle de freiner au maximum l'avance ennemie du feu de leurs mitrailleuses et fusils-mitrailleurs. Des dizaines de tubes d'artillerie de campagne sont disséminés du col de la Cayolle à Roquebrune en passant par Beuil et l'Authion. Ils complètent la puissance ce feu de l'ensemble.

- La couverture maritime.

Le long du littoral du département, le secteur de défense de Nice, dépendant de la IIIe Légion maritime, a mis en batterie 36 tubes de marine depuis Théoule jusqu'au Cap Ferrat. La flotte de Toulon est prête à intervenir alors que du côté italien on ne peut aligner que quelques vedettes lance-torpilles et deux trains blindés à quatre camions.

- La couverture aérienne.

Elle paraît insuffisante du côté français compte tenu des faibles moyens aériens stationnés à Cuers et au Cannet des Laures alors que les Italiens peuvent compter sur plusieurs escadrilles de chasse et de bombardement pourvues de matériel moderne. Quant à la D.C.A., elle est concentrée entre Mougins et la Turbie, protégeant le delta du Var et l'agglomération niçoise avec une douzaine de tubes qui, le plus souvent, sont des antichars.

- La tactique.

Compte tenu des effectifs dont dispose le XVe Corps et des impératifs de l'agresseur, elle peut se résumer ainsi: les Italiens, sont condamnés à attaquer en force, le plus souvent dans de mauvaises conditions, et à s'acharner sur la position de résistance pour essayer de la percer avant que l'armistice ne soit signé; es Français, à l'abri derrière leur béton et leurs réseaux de barbelés, doivent maintenir inviolées les pentes qui leur font face, avec aide de la quarantaine de sections d'éclaireurs-skieurs qui sont en contact avec l'ennemi sur la frontière.

- Le moral.

Il revêt en la circonstance une importance primordiale. La plupart des combattants français sont des azuréens qui ont à cœur de défendre leurs villages et d'infliger un échec

DOCUMENT N° III

Répartition de l'artillerie de position

Position	150T	65M	75	105	155StCH.	155/77	155/16	220
Pontbonne			4			8		
Torracca				4				
La Coupière						8		
Tête de Chien						5		
Mt Agel						4	2	2
Médone de Gorbio					4			
Lavina			4	4		4		
Figliéras		4						
La Béole		4						
Ventabren	3				4			
Giagiabelle					4			
Cabanes Vieilles						4	2	
Mille Fourches	3					4		
Vacherie de l'Audon		4						
Baisse de Tuis								
Camp d'Argent					4	4		2
La Bollène						4		
La Planchette					4			
Col d'Andrion				2				
Col du Fort			4					
Tournairot		2				4		
Caire Gros		2						
Conchetas		2						
La Douar						4		
Irougne					4			
St Ferréol					4			
moulinès				4				
Beuil Hangar						4		
Beuil Hôtel						4		
Amignon						4		
La Valette		4						
Crous		2						
Pal		2						
Châteauneuf								
d'Entraunes						4		
La Cayolle N.						4		
La Cayolle S.						4		

cuisant au: légions mussoliniennes, malgré la déroute des armées du Nord qui se dessine dans leur dos. Les soldats du XVe Corps, d'autre part, n'ont pas vraiment connu la "drille de guerre" et ses relâchements. Ils sont surentraînés et, pour eux, la lutte n'est plus que l'aboutissement d'une longue et minutieuse préparation.

La situation est moins claire du côté italien. Beaucoup d'hommes ont des parents qui travaillent en France quand ils n'y ont pas séjourné eux-mêmes, et ils ont plutôt tendance à considérer l'offensive comme une agression mal venue, voire déloyale, surtout les éléments piémontais que l'on n'a pas voulu disposer missi veulent en première ligne malgré leur connaissance du terrain. Les bataillons de Chemises noires sont, bien entendu, exaltés par l'aventure qu'on leur propose. Ils ne rêvent que de conquérir Menton et peut-être, Nice. Mais la majorité des combattants de, la 1ère armée italienne n'a aucune opinion précise sur le conflit. Originaires de Lombardie, de Vénétie, de Romagne, de Toscane, et des Abruzzes, les hommes

se contentent d'obéir sans faire trop de zèle et attendent sans empressement le dénouement. Leur comportement au feu sera fonction de l'opposition qu'ils rencontreront.

DOCUMENT N° IV

Répartition des sections d'éclaireurs-skieurs

Désignation	Emplacement
S.E.S. 74° B.A.F.	Pont Haut
" 3° R.I.A.	St Etienne de Tinée
" 18° B.C.A.	Douane de Bourguet
" 203° R.I.A.	Tolandot, Seuil
" 23° B.C.A.	Isola
" 50° B.C.A.	Isola
" 100° B.C.A.	Tellio, Crête de Pramaret
" 2° Btn 55° R.I.A.	Collet de la Sagne, Vacherie de Rimplas
" 84° B.A.F.	Cabanes de Lentoun
" 3° Btn 55° R.I.A.	Le Biforquet, Cime Basse
" 1° Btn 55° R.I.A.	Et Raja
" 3° Btn 112° R.I.A.	Bau de la Fremas
" 98° B.C.A.	La Trinité
" 94° B.A.F.	Douane de St-Martin Vésubie
" 2° Btn 112° R.I.A.	Douane de la Madone de Fenestre
" 1° Btn 112° R.I.A.	Vacherie de Férisson
" 89° B.C.A.	Les Adrés, Pont du Roy
" 75° B.A.F.	Baisse de St-Véran
" 22° B.C.A.	Granges de Fromagine
" 64° B.C.A.	Granges de Berghette
" 105° B.C.A.	Collet d'Albeï
" 102° B.C.A.	Collet d'Albeï
" 62° B.C.A.	Vinduc de Scarassoui
" 24° B.C.A.	Granges D'arres-Peve
" 65° B.C.A.	Bergerie d'Annan, La Pinea
" 104° B.C.A.	La Giandola
" 85° B.A.F.	Granges de Zuaine
" 5° B.C.P.	Nord de Breil
" 7° B.C.P.	Est de Breil
" 8° B.C.P.	Sud de Breil
" 95° B.A.F.	Haute Bergevine
" 5° B.C.A.	Pas de Cuore
" 76° B.A.F.	Razet
" 49° B.C.A.	Colla Bassa
" 86° B.A.F.	Castellar Vieil
" 20° B.C.A.	Ormea
" 25° B.C.A.	Plan du Lion
" 96° B.A.F.	La Colle

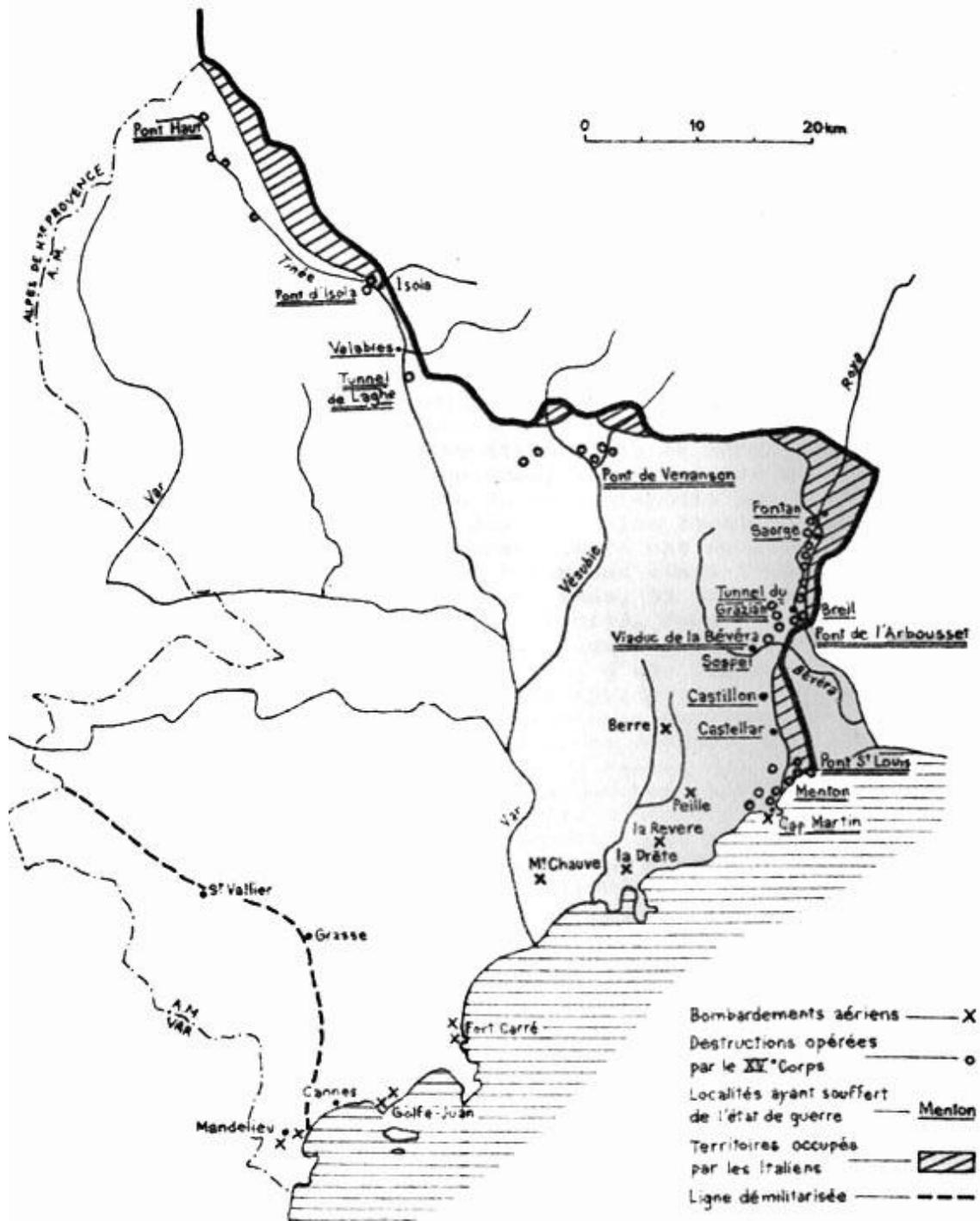
Les opérations militaires du 10 au 25 juin.

L'épreuve de force ne s'engage pas immédiatement bien que les Italiens, depuis le 4 juin, aient suffisamment de moyens en ligne pour déclencher l'offensive. Cela peut s'expliquer par l'attitude ambiguë des gouvernements respectifs à Rome; On ne désire attaquer que lorsque les allemands auront définitivement abattu résistance des dernières unités françaises dis que du côté de Bordeaux, on ne tient pas à supporter la pression d'une autre offensive et l'on continue de ménager à tout prix l'Italie en vue du futur règlement de la question européenne.

On assiste donc à une sorte de trêve pendant plusieurs jours, à peine troublée par quelques coups de feu échangés entre éclaireurs et par les incursions de reconnaissance de l'aviation italienne. Les soldats français ont reçu l'ordre de demeurer sur une plus stricte

défensive, donc de ne pas tirer sur les concentrations de troupes et de matériel qui ont lieu dans la nasse Roya. De même ils ne doivent pas s'opposer à l'occupation des crêtes.

Ce n'est que le 14 juin que la première attaque sérieuse se produit du Grammendo à la mer. Elle est facilement repoussée par l'artillerie de forteresse. Par contre, au cours des jours



Document N°V: Les conséquences de la campagne.

suivant le saillant de Saorge est progressivement occupé. Du 17 au 19, on note une faible activité d'artillerie et quelques raids aériens plus spectaculaires que meurtriers.

Le 20, l'offensive se dessine, des attaques dont enregistrées sur Isola, St-Martin-Vésubie, Menton. Le 22, c'est l'offensive générale, particulièrement nette de Sospel à Menton devant laquelle piétine la division Cosseria. Un message intercepté par le Cap-Martin et destiné au 89e R.I. témoigne de la hâte du gouvernement mussolinien: "A tout prix, ordre du Gouvernement, poussez à fond et s'il est nécessaire donnez l'assaut avec tout le régiment royal. Je répète qu'il faut avancer à tout prix, sans tenir compte des sacrifices". Les ouvrages des avant-postes de Scuvion et de Pierre Pointue sont plusieurs fois submergés avant d'être nettoyés par les tirs de Castillon et de Ste-Agnès. Plus au nord, Fontan est occupé, Breil est dégagé mais le hameau de Valabres est sérieusement endommagé par un violent bombardement.

Le 23 reprennent les attaques dans le secteur de Menton où des éléments infiltrés parviennent jusqu'aux casernes de Carnolès avant d'être décimés par l'ouvrage de Roquebrune qui leur expédie 1.220 obus en quelques minutes. Les avant-postes de Colletta et du pilon sont encerclés. Saorge tient bon, de même que la Gordolasque. Par contre, dans la Haute-Tinée, les Italiens s'approchent dangereusement de la rivière.

Le 24, un déluge d'artillerie s'abat sur la zone occupée de Menton, provoquant le reflux italien vers la vieille ville et Garavan. Le Mont-Agel parvient à incendier la gare de Vintimille. Entre Valabres et St-Etienne de Tinée, la rive gauche est préservée.

Dans la soirée le général Montagne, commandant la XVe Corps, est prévenu de l'imminence du cessez-le-feu et il essaie de sauver une partie de centon de l'occupation de fait mais il ne cherche pas à jeter en avant du Cap Martin toutes les forces dont il peut disposer si bien que les Italiens atteignent le Gorbio à l'aube du 25 juin.

Le bilan

Il est dans l'ensemble favorable au XVe Corps. Certes Fontana et les deux tiers de Menton sont perdus, de nombreux villages et hameaux ont subi des destructions mais en aucun point la position de résistance n'a été entamée, aucun ouvrage d'avant-poste n'a été enlevé, pas même celui du Pont-Saint-Louis qui empêche encore le 25 au soir la progression des véhicules italiens sur la Via aurelia. Les sections d'éclaireurs-skieurs ont su s'accrocher le plus longtemps possible aux crêtes, retardant ainsi l'avance adverse. Les pertes sont minimales: 9 tués, 42 blessés, 33 prisonniers ou disparus. Le béton a fait la preuve de sa solidité. Nous n'en voulons pour preuve que l'ouvrage du Cap Martin, lequel a reçu environ quinze cents coups dont trois cents en moins d'une heure le 23 juin: le plus gros impact sur la façade principale est un entonnoir de un mètre trente de diamètre sur trente-trois centimètres de profondeur, l'épaisseur du mur étant de trois mètres! La liaison infanterie-artillerie a été remarquable en raison des longs exercices réalisés depuis septembre 1939. Les ouvrages, disposant de coordonnées exactes sur toute la zone qu'ils battaient de leurs feux, possédèrent de ce fait une rare efficacité qui, plus d'une fois, surprit, voire découragea, l'assaillant. Par exemple, le Mont-Agel a pu mettre hors de combat le train blindé n°2 à sa deuxième salve le 22 juin, à peine ce dernier était-il sorti du tunnel de la Mortola.

Du côté italien, les satisfactions sont minces: dans la Haute Tinée, la rivière n'a été atteinte en aucun endroit mais un gain de trois kilomètres a été réalisé depuis le Mont Riga jusqu'à Isola avec l'occupation des hameaux de Douans, le Bourguet, Le Planet; dans la Haute Vésubie, gain de deux kilomètres dans le saillant du Boréon (avec l'occupation du hameau de la Trinité) ainsi qu'au-dessus de Berthemont et dans la Gordolasque; gain de un à quatre kilomètres de la cime du Scandail au confluent du Cairois et de la Roya avec occupation du hameau de Berghe et du village de Fontan; le saillant de Saorge est occupé presque

complètement grâce à un gain de deux à cinq kilomètres jusqu'aux lisières de ce village et de Breil; du Cuore à Castellar gain inférieur à deux kilomètres et dans le secteur de Menton la progression a atteint cinq kilomètres avec l'occupation du port et de l'essentiel de la cité des citrons.

Si la progression italienne a été modeste, elle n'en a pas moins été meurtrière. D'après les statistiques publiées par Pietro Badoglio, les 3e et 15e corps d'armée auraient perdu 179 tués, 813 blessés, 43 gelés et 106 prisonniers ou disparus, soit 1.141 hommes mis hors de combat auxquels il faut ajouter une partie des pertes du 2e Corps d'armée surtout axé sur le col de Larche, soit un total d'environ 1.300 combattants, Ces chiffres sont étonnamment bas songeons que d'après un message intercepté le 23 juin, le commandant d'un bataillon engagé sur le Cuore signalait au P.C. de son régiment les pertes suivantes à la suite d'un Simple tir de barrage: 83 tués et 195 blessés! D'après le comptage que nous avons effectué des pertes ennemies signalées par les points d'appui et les ouvrages d'avant-postes de Sospel à Menton à partir des constatations visuelles faites dans leurs réseaux de barbelés ou à proximité immédiate de ces derniers, nous arrivons à 1.800 hommes hors de combat. A cette estimation il faut ajouter les victimes des tirs de barrage sur les cimes et sur les versants italiens: au-dessus de l'ouvrage de la Pena, sur la prairie de la Morga quatre cents soldats italiens aidés de seize mulots ramassèrent des corps sans discontinuer, les 25 et 26 juin, chargeant quatre cadavres par mulet; devant Colletta, Le Pilon, Pierre Pointue, on enleva des cadavres jusqu'au 28 juin. Si l'on tient compte des propos échangés par les officiers des deux camps après l'armistice, les pertes italiennes sur le seul front du S.F.A.M. s'élèveraient à 4.500 combattants, soit pour l'ensemble des Alpes-Maritimes un peu plus de 5.000 hommes mis hors de combat. On peut discuter du bien-fondé de cette estimation finale mais il est indubitable que les Pertes avouées par Badoglio sont très inférieures à la réalité.

Les enseignements politiques et militaires de la campagne.

Les responsabilités des dirigeants français.

Nous avons déjà évoqué l'attitude ambiguë des gouvernements respectifs. Si elle se comprend facilement du côté italien, elle est particulièrement désagréable du côté français. Des ministres et des généraux n'ont eu qu'une des semaines durant de concilier l'Italie puis, celle-ci ayant néanmoins déclaré la guerre, éviter un choc trop brutal, voire oublier qu'il existait un front des Alpes. Henri Azeau souligne avec raison les faiblesses ou les compromissions qui ont conduit à laisser se regrouper en toute quiétude les forces adverses après le 10 juin, à ne pas riposter aux attaques aériennes, à ne prendre aucune initiative susceptible de gêner ce qu'il faut bien appeler l'ennemi. Mieux, le 17 juin, le XVe Corps n'a plus de couverture aérienne en raison du repli du groupe III/6e à Perpignan. La flotte n'est jamais intervenue pour désorganiser les concentrations de chars et de canons dans le secteur de Vintimille alors qu'elle est allée bombarder, ne serait-ce que timidement, Gênes et Savone le 14 juin. D'autre part, avait-on vraiment besoin de troupes de montagne aguerries telles que les 29e et 30e D.I.A. derrière la ligne Maginot alors qu'elles s'avéraient indispensables pour assurer une couverture parfaite dans les Alpes-Maritimes?

Le problème de la défense de Menton.

Au début des années trente, le Maréchal Pétain et les responsables de la C.O.R.F, refusèrent d'édifier la position de résistance au plus près de frontière entre Brouis et Menton, malgré les supplications des chefs des troupes alpines. Craignaient-ils d'indisposer l'Italie avec la construction d'ouvrages pouvant avoir également un rôle offensif?. Ils tentèrent bien, par la suite de donner quelques satisfactions aux "Alpins" avec la construction des ouvrages d'avant-postes mais on ne peut que constater la grave lacune présentée par ce réseau dans le secteur de Menton. En effet, du Pont Saint-Louis au Cap Martin, sur une distance supérieure à a

cinq kilomètres, on ne rencontrait aucune casemate, aucun fortin alors que le terrain y est propice aux infiltrations. La seule défense de Menton était le point d'appui de la Colle tenu par quelques dizaines d'hommes privés de l'abri du béton si bien qu'ils durent se replier le 23 au soir lorsque l'Annonciade fut atteinte par les Italiens. Si l'on y avait édifié un ouvrage du type de Colletta, la garnison aurait pu continuer à résister, voire à prendre à revers les éléments infiltrés par le ravin du 3aousset ou bien interdire le passage de la frontière par la 3aisse de St-Paul. Des casemates auraient pu également être construites à Garavan (sur le bord de mer et vers l'hôpital 3arriquand) ainsi qu'à L'annonciade, sur le versant occidental du Carel.

Nous sommes amenés à faire ces critiques après une observation minutieuse du dispositif en place et de la progression italienne de Sospel à Menton. Le seul secteur où il n'y ait pas eu d'ouvrage d'avant-Poste (si l'on excepte Pont St-Louis à la finalité très limitée compte tenu de son site) a été celui où les assaillants ont progressé le plus loin. Partout ailleurs la ligne du cessez-le-feu passe par ces ouvrages qui demeure au-delà de ceux-ci, quelquefois sur la frontière même.

La "contre-offensive" de Menton.

Les rédacteurs de la presse du soir du 25 juin eurent l'insigne satisfaction d'apprendre, en parcourant le dernier communiqué officiel relatif aux opérations, qu'une contre-offensive avait permis de reprendre la moitié ouest de Menton

Il s'agit ici de remettre les choses à leur place.

Le général Montagne fit déployer un bataillon du 4e R.T.S. sur le Bas Gorbio, jusqu'au pont Elisabeth, dans un secteur abandonné par l'ennemi depuis la veille. A partir de là, des patrouilles rayonnèrent dans le courant de la nuit et ne rencontrèrent aucun soldat, ennemi jusqu'au Carel et Terne au-delà. C'est ce qui fait écrire au commandant du XVe Corps : "la bataille pour Nice et la Provence" que la frontière d'armistice à Menton était favorable aux Italiens puisque ces derniers, à 0 heure 35, ne dépassaient en aucun point le Carel. Pourquoi ne chercha-t-il pas alors à placer ses avant-gardes le long de ce torrent plutôt que de tenir le Gorbio ou à les renforcer avec d'autres éléments en vue d'une progression couverte par l'artillerie du secteur en direction de la frontière? Cette dernière était d'ailleurs libre au-dessus de Castellar ce qui tendrait à prouver que les Italiens décrochaient la nuit.

Sans aller jusqu'à utiliser les unités des services logistiques ou les territoriaux, il restait à sa disposition le G.R.D.I. 72, le 21e G.R.C.A., le 11e Bataillon de Chars coloniaux, le 9e bataillon de mitrailleurs, deux bataillons du 4e R.T.S. et deux du 615e Pionniers, soit environ quatre mille hommes frais et souvent motorisés qui, avec l'effet de surprise provoqué par une attaque nocturne face à un adversaire passablement démoralisé par les bombardements dont il avait été l'objet toute la journée eussent pu reconquérir la vieille ville de Menton.

La victoire du béton et de l'artillerie.

La bataille s'est déroulée essentiellement derrière les abris bétonnés du côté français, ce qui constitue une originalité, le terrain étant abandonné aux sections d'éclaireurs-skieurs et à l'ennemi, sans, tentative de manœuvre d'envergure, réalisable seulement avec le concours des troupes alpines.

Si la ligne Maginot, malgré ses ouvrages considérables, a été d'une inutilité flagrante pour arrêter l'ennemi, son imitation méditerranéenne a fait ses preuves grâce à la nature du terrain où elle a été implantée. Un seul gros ouvrage, le Cap Martin, a été momentanément approché à portée de fusil par des fantassins. Pour tant toute l'artillerie disponible du XVe Corps n'a pas donné: une quarantaine de pièces sont restées muettes, mais les assaillants ont été démoralisés de la même façon par cette puissance de feu irréductible qui rendait leur progression à découvert quasi impossible sauf dans l'agglomération de Menton.

Les Italiens ont découvert à leurs dépens que "le feu tue" pour reprendre l'expression de Pétain devant Verdun en 1916. Les officiers transalpins, juste après l'armistice, s'empressent d'obtenir auprès de leurs homologues français quelques informations relatives à l'organisation des plans de feu à l'épaisseur et à l'armement des ouvrages. Ils se montrèrent admiratifs, voire soulagés rétrospectivement, lorsqu'ils purent approcher de la position de résistance et se rendre compte de sa puissance réelle.

Les conséquences de la campagne pour les Alpes-Maritimes

Elles sont multiples.

Tout d'abord, le département doit être évacué presque totalement par les troupes françaises avant le 5 juillet, selon les conditions de la convention d'armistice qui définissent une zone démilitarisée de cinquante kilomètres à l'ouest de la ligne de démarcation, la ligne dite "violette" ainsi obtenue passant par la Bocca, Grasse et Saint-Vallier de Thiey. En une semaine, tous les soldats, 13.300 chevaux et mulets, 425 canons, 10.600 tonnes de munitions, 1.065 tonnes de vivres, 1.600 tonnes de fourrage, 1.200 tonnes de matériel du Génie et 70 tonnes d'explosifs sont repliés; les ouvrages sont abandonnés, portes verrouillées. Quelques semaines plus tard, la Commission d'armistice de Turin fera restituer le matériel ayant ainsi échappé aux Italiens. Le département est donc désormais une proie facile pour l'impérialisme manifesté par le régime fasciste. Ce dernier n'a pu conquérir de haute lutte son objectif mais, par le biais de la diplomatie, a obtenu sa neutralisation, ce qui, en cas de crise, lui permettra facilement d'occuper la Comté privé de défenseurs.

Ensuite, les Alpes-Maritimes vont devoir passer leurs plaies. Il faut reconstruire des ponts, remettre en état des voies ferrées, restaurer des habitations, nettoyer les champs et les alpages bombardés, rétablir certains circuits téléphoniques. Ces travaux sont rendus impossibles dans la zone occupée en raison des prétentions territoriales italiennes, notamment à Menton où le retour de la population sera interdit jusqu'au mois d'août. Menton est d'ailleurs la ville martyre du département: durement marquée par les bombardements, elle est annexée de facto par l'Italie. On y rencontre en effet toutes les administrations transalpines, les panneaux de signalisation et les bornes kilométriques ont été changés, la lire a cours légal et forcé, les transactions avec le territoire non occupé sont interdites. Si bien que peu de Mentonnais rapatriés à la fin de l'été demeureront sur place: en décembre 1940 il n'y aura guère plus de deux mille habitants dont quatre cents Français, au lieu des vingt-deux mille au printemps.

Enfin, la victoire défensive incontestable remportée sur le front des Alpes n'est pas étrangère au succès spectaculaire de l'organisation patriotique d'anciens combattants créée dans le courant de l'été par le nouveau régime de Vichy: la Légion. Etre légionnaire pour beaucoup, c'est d'abord affirmer le caractère français de la région azurée et maintenir un semblant d'organisation militaire, susceptible de servir un jour.

J.L. PANICACCI Correspondant départemental du C.H.D.G.M.

DOCUMENT N° VI

Communiqué français N° 539 (25 juin, matin)

Bordeaux, 25 juin

Dans la soirée d'hier, les attaques italiennes ont continué et ont toutes été repoussées. Nos avant-postes, dans les régions du col de la Seigne, du Petit St-Bernard, du Mt Cneis, d'Abriès, du Pilon, de Pierre. Pointue et de Coletta, ont résisté à tous les assauts. Nulle part notre position de résistance n'a été entamée. En avant de cette position, une contre-attaque nous a permis de reprendre la moitié ouest de Menton. Les hostilités ont cessé sur tous les fronts à minuit 35.

L'armistice vue par le Sénateur-Maire de Nice

"L'armistice avec l'Italie non imposé par des faits de guerre mais exigé par l'Allemagne crée pour nous Niçois la situation suivante: notre région qui n'a été ni conquise ni envahie qui ne sera pas occupée sera démilitarisée. Pendant toute la durée de l'armistice elle ne sera plus défendue, nos troupes se retirant à cinquante kilomètres de la ligne de démarcation...

Nous prenons part des malheurs de la patrie, nous avons échappé à la destruction, aux évacuations massives, à l'occupation totale: remercions la Providence et nos vaillants soldats de l'armée des Alpes d'avoir protégé nos biens et nos personnes. Désormais, c'est, nous-mêmes qui serons les seuls gardiens de nos libertés. Montrons le même calme et la même discipline que nous avons observés jusqu'à présent".

(extrait de l'intervention de Jean Médecin à la séance extraordinaire du 6 juillet 1940 du Conseil Municipal).

Motion du Conseil municipal de Nice, le 6 juillet 1940

"Le Conseil Municipal de Nice, interprète des sentiments de toute la population, affirme sa foi inébranlable dans les destinées de la France, à laquelle la ville de Nice est et demeurera profondément attachée.

Adresse l'expression de son admiration et de son éternelle gratitude aux troupes invaincues de l'Armée des Alpes qui, pour obéir aux ordres supérieurs, ont dû déposer les armes, après avoir brillamment conservé l'intégrité du sol national, malgré de durs combats contre un ennemi infiniment supérieur en nombre.

Remercie les officiers, sous-officiers et soldats du XVe Corps qui par leur vaillance et leur sacrifice ont sauvé Nice de l'envahissement et de l'occupation.

Invite la population à se recueillir devant les épreuves du Pays et dans toutes les circonstances que les événements peuvent créer à se montrer vigilante mais calme et digne.

Envoie au Maréchal Pétain, le glorieux soldat qui a offert sa vie au pays, l'expression de l'affectueuse vénération de la ville.

VIVE La FRANCE "

Indications bibliographiques

- AZEAU H. La guerre franco-italienne, 1967, 391 pages.
- BADOGGIO P. L'Italie dans la seconde guerre mondiale.
- BENIAMINO O. et SALOMONE J. Cent ans de vie française, s.d. 211p.
- CONSEIL GENERAL DES ALPES MARITIMES Délibérations et vœux de 1936 à 1940.
- ELEUCHE F. L'Eclaireur de Nice et l'Italie 1919-1939, D.E.S. Aix-en-Provence.
- ENQUETE SUR L'OCCUPATION ET LA LIBERATION DES ALPES MARITIMES
(archives départementales, dossier V) Réponses des communes de la Bollène, Castellar, Castillon, Fontan, Gorbio, Isola, Rimplas, Roquebillière, Ste-Agnès, St-Dalmas le Selvage, St-Martin-Vésubie, St-Sauveur, Valdeblorre.
- GALLO M L'Italie de Mussolini, 1964, 447p.
- LATOUCHE R. Histoire de Nice tome III, 1965, 177p.
- L'ECLAIREUR DE NICE ET DU SUD-EST juin à août 1940.
- LIVRE BLEU DE LA COTE D'AZUR 1962, 220p,
- MONTAGNE (Gal) La bataille pour Nice et la Provence, 1952, 169p.
- MER (Gal) La bataille des Alpes, 1940, Aix-les-Bains.
- PANICACCI J.L. Nice pendant la deuxième guerre mondiale, 1939-1942 D.E.S. Nice, 1967.
- PEDERZANI (Lt Cl). Revue militaire suisse, mai 1941.
- PETIT NIÇOIS juin à août 1940.
- SERVICE HISTORIQUE DES ARMEES : Atlas des situations quotidiennes des armées alliées en campagne 1939-1940, 1964.
- Les Grandes Unités françaises, volume I (S.F.A.M. et 29e DJ4) 1967, vol.II -(64e et 65e D.I.) 1968, volume III (2e D.I.C, et S.F.A.M) 1967.

Compte-rendu

Sous le titre Aspects de Nice du XVIII^e au XX^e siècle, les Annales de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Nice présentent huit études sous le patronage de la section d'histoire. Traitant chacune d'un point particulier, elles permettent, à travers leur diversité, de saisir l'évolution survenue dans une période au cours de laquelle Nice va abandonner une vie limitée aux horizons locaux pour s'ouvrir au monde extérieur et devenir une grande cité cosmopolite.

M. Henri Costamagna prend le départ dans un décor dominé par les hasards des guerres. Nice au temps de Victor-Amédée II est encore une place forte dont la mission est d'arrêter l'assaut des armées venues de Provence. En avril 1705 (guerre de Succession d'Espagne) la ville est occupée et en janvier 1706 le château capitule. Sur ordre de Louis XIV, il est rasé, de telle sorte que Nice à l'avenir ne pourra plus opposer de résistance à l'attaque.

Bien entendu, ces passages de troupes s'accompagnent de réquisitions; d'où une charge financière très lourde. La municipalité doit emprunter et, pour fournir une garantie, l'argenterie des églises est mise en gage. En 1739, l'endettement de Nice était évalué à plus d'un million de livres.

Une nouvelle invasion, celle-là franco-espagnole (celle des armées "gallispanes") survient en 1744. Pour satisfaire aux exigences des militaires, la ville se voit contrainte de taxer les habitants en fonction de leur richesse (riparto), y compris le clergé qui proteste mais doit s'exécuter.

L'économie niçoise est encore fondée principalement sur l'agriculture. En fait, la production alimentaire est insuffisante. Les excédents affectent l'huile, le foin (utile pour les chevaux et mulets), le chanvre, le lin et les cocons de soie.

Le commerce vers le Piémont est tributaire de voies de communication qui sont de simples chemins muletiers. Les deux ports de Nice et de Villefranche ont été dotés, à partir de 1612, de franchises qui tendent à accroître leur activité.

L'industrie demeure très artisanale; seul le textile a quelque importance, notamment avec une filature de soie qui emploie, à certains moments de l'année, si la récolte a été bonne, une centaine de personnes.

En 1752, la population est d'environ 16.000 habitants.

Dans la seconde moitié du siècle, le pouvoir central s'efforcera de développer l'économie en creusant dans les terrains de Lympia à l'est du château le nouveau port de Nice et en rendant carrossable la route du col de Tende. Mais le commerce reste limité. La principale exportation est celle de l'huile. Quant aux importations, elles portent d'abord sur le sel, les poissons séchés (morue

(*) Annales de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Nice n° 19 - 1973, édit. "Les Belles Lettres", Monaco, 1973, 15X24, 196 p. ill. h. t.

et stockfish) et le blé.

La ville s'étend hors des anciens remparts. Elle déborde dans le Pré aux Oies autour de l'église Saint-François-de-Paule. A l'est, sur les terrains cédés par le roi, s'élève la place Victor, entourée de maisons bâties sur arcades.

Alors apparaissent les premières manifestations de la vie de saison; quelques étrangers, Français, Britanniques, Allemands viennent passer les mois d'hiver, souvent attirés par un climat dont ils escomptent l'amélioration d'une santé délabrée.

Autant qu'on puisse en juger avec des documents imprécis, la population a augmenté. Elle serait, à la fin du siècle, si nous en croyons Fodéré, auteur d'une Statistique des Alpes-Maritimes, de 25.000 habitants.

En fait, Nice est en marche vers un nouveau destin. Mais les signes de ce changement sont encore très discrets et les caractères traditionnels sont toujours dominants.

L'organisation municipale est à la base de la vie sociale dans toutes les provinces méridionales de la France, et parmi elles le Languedoc et la Provence offrent des structures particulièrement solides. C'est pourquoi l'examen comparatif auquel se livre avec sa profonde connaissance de la question M. Maurice Bordes est-il essentiel pour une compréhension du milieu local sous l'Ancien Régime.

Le comté de Nice ayant fait partie de la Provence jusqu'à la fin du XIVe siècle (1388), il est normal que les communautés provençales et niçoises aient de nombreuses similitudes.

Elles tirent leurs fondements juridiques des statuts enregistrés au Parlement d'Aix ou au Sénat de Nice. L'administration est exercée par le Conseil et par des consuls ou syndics. Des officiers municipaux subalternes sont désignés pour remplir des fonctions déterminées. Des biens communaux plus ou moins étendus obtenus par un démembrement de l'ancien domaine seigneurial sont affectés à un usage collectif, notamment pour la dépaissance des troupeaux.

Il existe cependant une différence importante. En Provence, les communautés ont résisté avec succès aux tentatives du pouvoir royal dirigées contre leur indépendance; les empiètements des subdélégués ont été contenus; les offices municipaux vénaux ont été rachetés et supprimés dans des conditions relativement favorables. Enfin l'autorité de l'intendant a été maintenue dans de justes limites, d'abord par l'action des Etats et de l'Assemblée générale des communautés, ensuite par celle des cours souveraines puissantes (Parlement et Chambre des comptes).

A Nice, au contraire, il n'y a pas l'équivalent des Etats (sous Emmanuel-Philibert, entre 1560 et 1570, ils ont cessé d'être convoqués dans les provinces dépendant de la Maison de Savoie) et le gouvernement central administre directement par ses agents. ^{Aus-} si assiste-t-on au renforcement de l'autorité de l'intendant dont l'apogée sera atteint par le règlement de 1775 qui uniformise la gestion des affaires locales et la place sous un contrôle strict, une véritable tutelle. Cette surveillance est étroite sur le plan financier, où les communautés sont tenues d'établir chaque année un budget prévisionnel détaillé, le causato, soumis à l'approbation de l'intendant et qui naturellement devait être très exactement respecté; d'ailleurs la reddition des comptes était, elle aussi, présentée

à l'intendant.

Une politique différente fut menée en matière d'endettement des communautés. En Provence, l'autorité royale représentée par l'intendant obligea les pouvoirs locaux à prendre des mesures pour liquider leurs dettes; il en résulta, en particulier, de nombreuses aliénations des communaux.

Dans le comté de Nice, à l'inverse, les dettes communales ne cessent d'augmenter, notamment en raison des inféodations décidées par le gouvernement royal et des rachats de fiefs et droits seigneuriaux opérés par les communautés.

La charge fiscale, par contre, était beaucoup plus lourde en Provence que dans le comté de Nice, allant à certains moments jusqu'à un surplus de 40%.

En somme, on peut estimer que, parties d'une situation identique, les communautés provençales et niçoises virent avec le temps s'accroître les différences de conditions.

o o
o

S'attachant à montrer le développement de Nice au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle, M. Daniel Feliciangeli complète certaines indications dont nous trouvons l'amorce dans l'étude de M. Costamagna.

Nous retiendrons plus particulièrement le début du mouvement touristique, la naissance du quartier de la Croix de Marbre et la découverte de Nice par les Anglais.

Ceux-ci sont d'abord venus, en petit nombre naturellement, comme commerçants attirés par le port franc, et dès le XVII^e siècle un consul de Grande-Bretagne s'occupe de leurs intérêts.

Vers le milieu du XVIII^e siècle les véritables touristes font leur apparition. Ils logent dans des locations qui, la plupart du temps, ne comportent pas les meubles, ce qui les oblige à se procurer d'autre part le mobilier en le louant également pour le temps de leur séjour. D'une manière générale le confort paraît assez réduit, et les distractions peu nombreuses. Les rapports avec la population restent très superficiels.

o o
o

Dans la société niçoise d'Ancien Régime la noblesse tient une place originale, en ce sens qu'elle s'intègre étroitement à l'ensemble de la population tout en gardant la fierté de son rang. Sa fortune, comme celle de la bourgeoisie dont elle est très proche, a une base essentiellement foncière. Les nobles peuvent faire du commerce sans déroger.

Ils constituent une classe très ouverte, tant en raison d'une ascension sociale rapide que de la politique de créations de fiefs pratiquée par le souverain.

Leurs attaches avec la campagne demeurent étroites. Les nobles niçois possèdent au moins une demeure rurale dont ils surveillent l'exploitation.

Les mariages avec l'extérieur (Provence, Savoie, Piémont, à un moindre titre Gênes) sont fréquents.

Avec beaucoup de finesse Mme Michèle H. Siffre analyse ces caractères de la noblesse niçoise et aborde ensuite son attitude dans la grande mutation entraînée par la Révolution française.

A l'entrée des Français, une partie de la noblesse s'en va, une autre partie reste. Ceux qui sont demeurés vont essayer de s'intégrer au nouveau régime. Ainsi le baron Giacobbi devient pour un temps maire de Nice; d'autres nobles participent à l'administration du département.

Quant à l'émigration, elle n'est pas seulement noble, mais comporte des gens de toute condition et surtout des bourgeois. D'ailleurs, bien souvent, ce sont seulement quelques membres d'une famille qui sont partis, alors que d'autres sont restés et pourront défendre les intérêts menacés.

La législation nouvelle va être appliquée dans un esprit de modération. Aucune exécution capitale de nobles n'a été relevée à Nice. Comme, d'une manière générale, les droits proprement féodaux avaient été très atténués au cours des siècles dans le comté de Nice, leur suppression n'entraînait pas des conséquences très lourdes.

La plus grosse difficulté vint de la vente des biens d'émigrés. Faute d'un cadastre à Nice, il est difficile d'en préciser les résultats; cependant les principaux bénéficiaires ne sont pas les paysans, mais plutôt des marchands et négociants qui ont trouvé là une occasion de s'enrichir à plus ou moins bon compte.

Dans l'ensemble les familles nobles n'ont pas été privées de l'intégralité de leurs biens. Elles ont utilisé fort habilement les moyens admis par la loi en jouant sur la notion d'émigré ou sur celle du domicile. Quelquefois c'est un parent ou un allié qui s'est porté acquéreur, maintenant ainsi le bien dans la famille.

De ci. de là on note quelques arrestations, mais il n'y a pas de répression systématique. Les émigrés parviennent à rentrer en se faisant délivrer des certificats de notoriété témoignant que leur départ est antérieur à l'arrivée des Français ou encore qu'ils étaient obligés d'aller au dehors pour leurs affaires.

Avec le rétablissement de la stabilité sous le Consulat, la noblesse niçoise tentera de s'intégrer dans le nouveau système. D'après les listes de notabilités, nous voyons que ses membres ont gardé une fortune enviable.

En dépit de quelques victimes, la noblesse niçoise a supporté l'orage sans trop de dégâts, probablement parce que, déjà avant 1792, elle ne s'était pas coupée des autres catégories sociales et formait, à tout prendre, une classe ouverte.

o o

o

Le tourisme amorcé au XVIII^e siècle poursuit ses progrès dans le courant du XIX^e. La réunion à la France avec les améliorations qu'elle apporte, spécialement par le prolongement de la voie ferrée, s'accompagne d'un bond en avant qui se confirme d'année en année.

Mlle Paulette Lèques brosse un tableau du tourisme hivernal et de la vie mondaine de 1860 à 1881.

Les personnes qui viennent jouir des charmes du soleil méditerranéen appartiennent à la classe riche, aristocratie et grande bourgeoisie. La saison commence en décembre et se termine en avril. Les hivernants résident très souvent dans des villas ou des appartements meublés; l'hôtel a aussi sa clientèle, mais l'absence de documents comptables ne nous permet pas de nous faire une idée précise de l'activité hôtelière; en 1867, il y avait 53 hôtels et pensions.

À côté de ces visiteurs fortunés, il existait une haute so-

-ciété niçoise d'origine qui tenait, elle aussi, une place importante dans la vie mondaine: noblesse conférée autrefois par la Maison de Savoie (par exemple la famille de Cessole) ou encore riches banquiers ou négociants en huile.

Les estimations données par les journaux permettent de suivre l'augmentation du nombre des hivernants: en 1861, 4.560 personnes; en 1870, 12.000; en 1875, 25.000; en 1881, 32.897.

Les nationalités les plus représentées sont en premier lieu les Français et les Anglais, ensuite les Russes. Les Américains qui formaient 2,8% des visiteurs en 1861 montent à 13,3% en 1868.

Pour la distraction fonctionnaient les cercles, lieux de réunion où l'on trouvait les journaux, où l'on pouvait jouer aux cartes entre soi et éventuellement faire de la musique.

Mais surtout existaient des salons où se faire admettre constituait une consécration mondaine.

Ces vingt années précèdent la période de la grande hôtellerie. Les gens se connaissaient encore, les hivernants n'étaient pas tellement étrangers à la population locale, pour tout dire le tourisme n'avait pas pris l'allure industrielle qu'il empruntera de plus en plus par la suite.

o . o . o
o

A la veille de la guerre de 1914, le tourisme a pris une importance accrue: environ 150.000 personnes par an, dont 20.000 pour un séjour prolongé. Seule existe toujours la saison d'hiver, et la clientèle est toujours limitée aux classes possédantes.

Il est remarquable que le confort, dans l'ensemble, soit demeuré sommaire et que l'équipement hôtelier ne se soit pas modernisé: les installations sanitaires laissent à désirer; peu de salles de bains particulières; le téléphone et le chauffage central ne sont pas fréquents.

Nice grandit sans se préoccuper d'urbanisme; les constructions poussent de manière anarchique; déjà on se plaint des rues trop étroites.

De nombreuses couches de la population locale bénéficient peu du tourisme et continuent à mener une vie très médiocre, alors que la spéculation immobilière a largement enrichi quelques habiles profiteurs.

Après avoir fait le point de la situation, M. Ralph Schor analyse les formes que le tourisme a prises durant les années de guerre.

Au début, le conflit trouble à peu près totalement le courant touristique normal: réquisitions des hôtels; restrictions d'éclairage; trafic ferroviaire perturbé, etc. Les palaces sont transformés en hôpitaux pour recevoir les blessés. Des civils réfugiés venus des régions envahies sont accueillis; leur logement ne va pas sans difficultés; la plupart ont des ressources modestes; tantôt on les répartit chez l'habitant, tantôt on les groupe dans des locaux réquisitionnés. Il n'était pas aisé non plus de leur trouver du travail, et les rapports avec les Niçois n'étaient pas toujours des meilleurs.

De toute manière, il ne pourrait être sérieusement question de laisser mourir le tourisme. La vie et l'avenir de la ville et de la région étaient en cause. Mais on se heurtait à des obstacles peu ordinaires, dont le moindre n'était pas le problème épineux des distractions possibles et tolérables dans le drame du moment.

Les deux premières saisons 1914-15, 1915-16 sont désastreuses. Mais en 1916-17, il y a un redressement; environ 40.000 touristes, mais pas de bénéfice pour les hôteliers, car l'augmentation des prix de l'alimentation et du combustible n'est pas suffisamment répercutée sur la clientèle. Il n'en reste pas moins que l'élan est repris et se confirme. L'hiver 1918-19 peut être considéré comme un succès; les bénéfices sont de nouveau enregistrés dans la gestion hôtelière. Les militaires américains sont les grands responsables de ce renouveau; ils ont laissé environ 35 millions de francs au commerce niçois.

Les conséquences de la guerre se font toutefois lourdement sentir. Les transports continuent à être désorganisés jusqu'en 1922. La hausse des prix impose de lourdes charges à l'hôtellerie. La main d'oeuvre devient plus exigeante. Les finances de la ville sortaient du conflit très éprouvées par la diminution des recettes et l'augmentation des dépenses. Enfin les hôtels avaient subi de gros dégâts du fait des réquisitions et étaient obligés de se rééquiper.

La clientèle elle-même avait changé. Une nouvelle bourgeoisie enrichie par la guerre se substituait à l'ancienne aristocratie. D'autre part une clientèle plus modeste, mais dont la condition tendait à s'améliorer, tournait ses regards vers la Côte d'Azur et Nice, et déjà on parlait d'une saison d'été; il faudra attendre pour que l'idée prenne vraiment consistance, mais elle est lancée.

La politique a quelquefois été considérée comme l'un des domaines réservés du "particularisme niçois". M. Jacques-Antoine Basso en démêle la trame dans les années de l'entre-deux-guerres, 1919 à 1939.

L'établissement de la représentation proportionnelle avec liste départementale unique aux élections de 1919 tendait à diminuer l'opposition traditionnelle entre Nice et Grasse-Cannes. Flaminius Raiberti fait triompher une liste avec quatre Niçois et deux Grassois, dont Jean Ossola. En 1924, l'opposition entre les deux rives continue à s'atténuer, de même que l'influence des doctrines politiques tend à l'emporter sur la seule considération des personnes.

La carrière de Jean Médecin peut apparaître comme l'affirmation de l'ascendant d'une forte personnalité, solidement implantée dans la ville par ses origines familiales, professant une modération très en accord avec le sentiment de la majorité de la population. Maire de Nice avant tout, le mandat parlementaire de Jean Médecin lui permet d'abord d'élargir son action municipale et de lui donner plus d'efficacité.

Avec Léon Baréty, la fonction parlementaire trouve sa fin en elle-même. Le travail qu'il accomplit au sein des commissions touche à des questions très diverses et de portée générale. Tout en demeurant très attaché au département, son oeuvre déborde le cadre strictement provincial.

Les années qui précédèrent la guerre de 1939, avec la formation du Front populaire, ont été marquées à Nice et dans les Alpes-Maritimes par une poussée du parti communiste. C'est ainsi qu'aux élections législatives de 1936 dans la troisième circonscription de Nice comprenant les quartiers du Port, de Riquier, de Saint-Roch,

de la Vieille Ville, ainsi que la commune de la Trinité, Virgile Barel était élu au second tour.

Il semble que, tout en gardant le goût de la stabilité et en restant habituellement fidèle à ceux qu'il a choisis, l'électorat niçois commence à accueillir plus volontiers qu'autrefois certains courants politiques. C'est le début d'une évolution qui s'annonce lente et ne présente pas encore un caractère nettement affirmé.

o o
o

Il y aurait beaucoup à dire sur la place tenue par Nice dans l'art moderne. Le cinéma en constitue un chapitre. M. Jean-A. Gili porte ses regards sur un moment dramatique à bien des égards, et où, par un curieux concours de circonstances, Nice a spécialement brillé dans la production de films, les années 1939 à 1945.

En 1940 se produisit une arrivée massive à Nice de spécialistes du cinéma, repliés de la zone occupée (producteurs, acteurs, techniciens de tout genre). Parmi eux, de grands noms dont l'esprit est plein de projets, tels Marcel L'Herbier et Abel Gance.

Les studios de la Victorine et ceux de Saint-Laurent du Var présentent des possibilités qui seront exploitées dès la fin de l'année 1940.

L'activité sera accrue par suite de la conclusion d'un accord signé au début de 1942 qui entraîna création de deux sociétés franco-italiennes, la "Société cinématographique méditerranéenne d'Exploitation" (Cimex) et la "Société cinématographique de production" (Cimep). Activité féconde qui aboutit à la sortie d'oeuvres de premier ordre: Les visiteurs du soir, de Marcel Carné, L'éternel retour, de Jean Delannoy, d'après Jean Cocteau, Les Enfants du paradis, de Marcel Carné. Au total environ 220 films ont été tournés pendant les sombres mois de la guerre et de l'occupation.

A côté de la production avouée, il existe aussi des métrages clandestins qui n'étaient présentés qu'en petits comités, entre personnes sûres, ainsi: Ceux du rail, prélude à La Bataille du Rail.

o o
o

Ce volume de mélanges témoigne d'une activité sérieuse et utile au service de l'histoire de Nice. Il fait le point et aussi ouvre la voie vers des approfondissements et recherches nouvelles; nous souhaitons qu'il connaisse une large diffusion et qu'il soit suivi d'autres publications du même type.

Ernest HILDESHEIMER.

"Travaux et Documents de Géographie tropicale" -N°s 4-5-6 et 7
(janvier à décembre 1972)- CEGET-Bordeaux.

-:-:-:-:-

Dans le n°4/1972 de "RECHERCHES REGIONALES", nous avons rendu compte des premières livraisons du Centre d'Etudes de Géographie Tropicale et nous terminions en espérant qu'il y aurait une heureuse suite à ces publications. Notre attente n'aura pas été déçue car de janvier à décembre 1972 le CEGET a publié cinq gros volumes apportant de nouvelles et importantes contributions à la connaissance du monde tropical. Le n°4 des Travaux et Documents de Géographie tropicale est une longue étude (141 pages) de M. Pierre SIRVEN sur "L'évolution des villages suburbains de Bouaké, contribution à l'étude géographique du phénomène de croissance d'une ville africaine". Après avoir exposé sa méthode, l'auteur étudie le cadre physique, le peuplement et la population de Bouaké et des villages des alentours. En plein pays Baoulé, la ville, née d'un centre militaire français, a surtout attiré des populations mandingues. Les Baoulés ne représentaient que 19% de la population en 1970 sur un total de 120.000 habitants. La croissance urbaine transforme les caractères de sa zone d'influence. Sur la commune (140 km²), il y a 5366 personnes qui vivent en 32 lieux habités, rattachés à 8 villages. On peut diviser ceux-ci en deux grands types. Quatre d'entre eux restent des villages de type traditionnel. L'analyse de l'organisation sociale, de l'économie, de la religion le montre. L'isolement, l'éloignement relatif de la ville, l'histoire ou la religion expliquent ce maintien de la vie traditionnelle. Les autres villages sont en voie d'urbanisation. C'est l'évolution des fonctions de Bouaké qui commande ce mouvement. Mais il n'y a pas d'uniformité dans cette transformation. On distingue des hameaux d'accueil à fort pourcentage de jeunes immigrés baoulés, des villages d'agriculteurs-ouvriers où se continue le travail des champs effectué par des ouvriers, salariés dans les entreprises urbaines, des villages citadins enfin, construits en dur sur le type européen. Cet exemple précis illustre la complexité des bouleversements liés à la croissance urbaine.

Avec le n°5 de ces Travaux et Documents, on passe à un sujet totalement différent puisqu'il s'agit d'une étude de J.B. SUCHEL sur "La répartition des pluies et les régimes pluviométriques du Cameroun" (287p.), publiée conjointement par le CEGET et l'Université Fédérale du Cameroun. Organisé en deux parties, ce travail débute par l'analyse des conditions générales de la pluviosité au Cameroun. L'étude des masses d'air, des centres d'action et des flux permanents des éléments de la circulation atmosphérique d'été, des principaux types de pluies forme un chapitre sur les facteurs météorologiques de la pluviosité. Mais les autres facteurs ne sont pas négligés (rôle du relief surtout mais aussi des eaux superficielles, de la végétation, des interventions humaines). On peut alors voir en détail quelques types de temps caractéristiques et les traits généraux de la répartition des pluies dans l'espace et le temps. La deuxième partie est consacrée

aux aspects régionaux de la pluviosité/variant avec le domaine où prévaut la disposition zonale des climats (Nord-Cameroun, Adamaoua, Cameroun méridional) et celui soumis à l'empire de la mousson (le littoral et le domaine montagnard de l'ouest). Illustré de nombreuses cartes et graphiques, accompagné par des annexes (relevés pluviométriques), ce mémoire, texte d'une solide thèse de 3e cycle, nous montre la grande variété climatique du Cameroun qui regroupe, en définitive, la plupart des climats du monde tropical.

Sautons un instant au n°7 de ces publications qui est un travail collectif coordonné par P. VENNETIER, sur le thème "Dix études sur l'approvisionnement des villes" (toutes situées évidemment dans le monde tropical). Le volume, fort de 280 pages, s'ouvre sur un article de P. Vennetier sur l'intérêt de ce thème de recherche pour les villes d'Afrique noire et pour Madagascar. L'urbanisation rapide est ici un phénomène récent, en plein développement. Alors que l'exode vers les villes opère une monétarisation croissante de l'économie, le monde rural traditionnel, qui vit en économie presque fermée, doit accroître sa production. Des denrées qui n'avaient jamais eu de rôle commercial voient s'ouvrir un énorme marché. Le ravitaillement des villes qui ne se fait pas sans à-coups dépend d'apports souvent lointains, d'où l'importance des moyens de transport et la montée en flèche des prix. Pour mieux connaître cette question essentielle, trois grandes directions de recherche se distinguent. Il faut analyser d'avantage l'auto-subsistance urbaine qui demeure vive dans la ville et surtout dans l'immédiate périphérie avec la présence de véritables citadins-paysans. L'étude des transformations du milieu rural liées à la demande de produits vivriers de base (mil, manioc, igname, riz...) ou de bois (construction, combustible) est nécessaire. En effet, les gains sont devenus importants, ce qui peut compenser la faiblesse ou l'irrégularité des revenus tirés des cultures d'exportation classiques. De plus cela accélère l'évolution de la notion de propriété coutumière vers celle de propriété individuelle. Cette situation est analogue pour les activités de la pêche ou de l'élevage. Elle entraîne des dangers manifestes de surexploitation. Enfin, l'examen des circuits de commercialisation est du plus haut intérêt. Ils sont multiples: circuits courts ou longs, circuits intrafamiliaux, chaîne commerciale. Tout le monde se livre peu ou prou au commerce mais cela a pour conséquence une élévation anormale des coûts à la consommation. Ces réflexions sont suivies par une série de monographies.

Les activités agricoles des citadins retiennent l'attention de M. JEANNIN ("L'Agriculture et les habitants de Makelekele, quartier récent de Brazzaville"), J.L. MORINIERE ("La région maraîchère intra et péri-urbaine de Yaoundé"), Ch. PRIGOU ("Villes et agriculture vivrière en République Centrafricaine"), G. PALLIER ("Les dotières de Ouagadougou"). Les processus d'approvisionnement, quant à eux, donnent matière à cinq études: "L'approvisionnement d'Abidjan en bois et charbon de bois" (Y. MONNIER), "Processus d'approvisionnement vivrier d'une ville de savane, Maradi" (G. NICOLAS), "L'approvisionnement en viande des villes de Haute-Volta" (G. PALLIER), "Le ravitaillement vivrier de Douala par voie ferrée" (V. PASSELAN-DE) et "Quelques aspects du ravitaillement en produits vivriers de la ville de Lumumbashi" (J. de WILDE). L'ouvrage se termine par une étude qui sort du continent africain; c'est celle de R. de KONINCK sur "Cultivateurs chinois de Singapour, population, organisation et comportement socio-économique". Ces apports, qui peuvent

paraître dispersés, sont en fait centrés sur le thème évoqué plus haut et donnent de précieuses indications sur un problème très vaste.

Le n°6 des Travaux et Documents est formé de deux gros volumes qui rendront les plus grands services. En effet, à la suite du Colloque international organisé en 1970 par le CNRS et avec le concours de l'ORSTOM sur le thème de "La croissance urbaine en Afrique Noire et Madagascar," le CEGET avec la participation du C.A.R.D.A.N. a décidé la publication d'une bibliographie sur le même sujet. Celle-ci est le complément des actes du Colloque. Elle comporte 4158 numéros. Elle est présentée sous forme régionale avec un index des auteurs, des conférences, congrès et colloques, un index géographique des thèses et mémoires et un index thématique. C'est un travail énorme et tout chercheur sera heureux d'avoir ce document sous la main pour alléger son effort.

Voici donc un ensemble fort riche, bien propre à développer le goût de la géographie tropicale et qui donne quelque nostalgie au non-spécialiste.

o o o

E. Dalmasso.

Une nouvelle collection aux Editions DOIN: "Le monde en mouvement".

- C. MOINDROT: La Grande-Bretagne en Europe.
- G. CAZES - A. REYNAUD: Les mutations récentes de l'économie française.
- G. DOREL - A. REYNAUD: Les Etats-Unis en devenir.

o o o

Les Editions Doin ont depuis peu organisé une section de publications géographiques. Elle s'est d'abord manifestée par la parution d'une nouvelle revue, "L'espace géographique, régions, environnement, aménagement", mais voici qu'elle lance une collection qui porte un titre séduisant: "Le monde en mouvement", animée par le Professeur Roger BRUNET de Reims. Le but est de présenter sous un volume modeste (150 à 200p.) un exposé clair des problèmes d'un pays et le bilan qu'on peut en dresser. Trois ouvrages ont paru en une année et nous voudrions les présenter ici.

- Claude MOINDROT, professeur à l'Université de Paris, ^{VII} ouvre la collection avec la collaboration de M.A. Brier, avec un volume sur "La Grande-Bretagne en Europe" (1972, 158p., 14 fig.). L'ouvrage est divisé en deux parties. La première s'intitule "Signalement de l'économie britannique". M. Moindrot marque d'abord le fait que la Grande-Bretagne est un pays dont l'économie est à faible croissance à cause, surtout, de l'insuffisance des investissements et de la faible productivité du travail. De plus sa monnaie est fragile et encombrante. Le pays est lourdement endetté et le crédit cher a freiné les investissements. Son commerce extérieur est de plus en plus européen mais il demeure déficitaire contrairement à la balance des invisibles nettement excédentaire, ce qui donne au pays des allures "d'économie rentière". Ceci n'exclut pas des déséquilibres régionaux importants avec accumulation des populations dans la partie sud du pays, tendance que l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun renforcera vraisemblablement.

La deuxième partie traite alors de "La Grande-Bretagne et ses voisins". On y saisit l'attraction de l'Europe. Du point de vue énergétique le rôle croissant des hydrocarbures, en particulier grâce aux gisements de gaz de la mer du Nord, avantage la façade orientale du pays. L'agriculture, pour l'instant exposée à la concurrence extérieure, sera stimulée par le Marché commun. Les programmes aéronautiques communs avec l'Europe montre les aspects positifs de cette coopération. L'obstacle maritime qui pourrait limiter l'intégration diminue avec l'essor du transport aérien, du transport par conteneurs en attendant le tunnel sous la Manche. Le livre conclut sur une réflexion relative aux aspects positifs et négatifs de l'insertion britannique dans le Marché commun et il se termine, après 150 pages alertes et denses, par ces phrases: "L'Europe continentale peut enseigner à la Grande-Bretagne un art de produire qu'elle est impatiente d'apprendre. La Grande-Bretagne apporte de son côté, outre son potentiel économique, une langue internationale, un modèle de stabilité politique

une certaine qualité de rapports entre les individus, un art de vivre. C'est une chance pour l'Europe d'accueillir un tel partenaire".

- G. CAZES et A. REYNAUD, tous deux professeurs, à Reims, proposent une étude sur "Les mutations récentes de l'économie française, de la croissance à l'aménagement" (1973-215p., nombreux graphiques et cartes). Comme dans l'ouvrage précédent, on retrouve la clarté de l'exposition ainsi que sa commodité (documents en fin de chapitre, un court résumé appelé "les faits saillants"). Contrairement à la Grande-Bretagne, le livre débute sur l'idée que la France est un pays à forte croissance et même à croissance accélérée. Après la léthargie de l'entre-deux guerres, il y a "l'irruption de la croissance" liée non à l'abondance des actifs qui sont en nombre insuffisant, mais à l'envolée de l'investissement, soutenue par la volonté de consommation et l'inflation. En réalité cela ne s'est pas fait sans difficultés car il y a eu la peur du changement, soulignée par des "nostalgies ruralisantes", des "réflexes encore malthusiens" et la "microphilie", c'est-à-dire le goût de la petite entreprise comme de la petite ville. Mais, bon gré mal gré, en assumant la croissance, le pays a accepté son corollaire, la mobilité. Mobilité spatiale, avec l'accentuation des mouvements migratoires (et donc des déséquilibres régionaux), mobilité socio-professionnelle avec l'accroissement du secteur tertiaire et un mouvement contrasté de promotion et de déqualification. L'absolue primauté de l'objectif "croissance" a suscité une heureuse transformation énergétique mais délaissé les équipements collectifs (transports et cadre urbain). Il est certain qu'une telle politique a voulu combler le retard de l'industrie, "la mal aimée". Ce qui se marque par une vigoureuse concentration: la structure industrielle tend ainsi à juxtaposer des grandes entreprises puissantes et de petites entreprises précieuses avec des dynamismes différentiels selon les secteurs. L'expansion a élevé le niveau de vie mais des inégalités sociales criantes demeurent car la politique des revenus est partiellement annihilée par une fiscalité peu favorable aux bas revenus. La prise de conscience des disparités géographiques a été tardive, la politique d'aménagement est menée dans une vision d'ensemble et butte contre des cadres politiques et administratifs inadaptés. Mais le pays ne va-t-il pas vers une urbanisation totale? en 1985 plus de 80% des Français seront des citadins. Cette poussée urbaine en cours crée un grand malaise. Les grandes métropoles éclatent et l'on se tourne vers l'idéal -bien discutable- de la ville moyenne; en fait les moyens de la planification urbaine sont bien limités et indigents. Dans l'effort d'aménagement régional du pays, le rôle des activités tertiaires paraît essentiel. Toutefois, l'élément stratégique principal, la décentralisation du tertiaire supérieur, n'est pas réellement amorcée. Tout ceci ne doit pas faire oublier le nécessaire aménagement rural. L'agriculture a connu "une douloureuse mutation" avec asservissement à la ville. Une politique de rénovation rurale s'impose. Au total, de façon continue, on assiste à une "redistribution des cartes régionales", le tableau de l'économie spatiale française se diversifie et se contraste. La conclusion insiste sur les fondements encore fragiles de l'économie, sa compétitivité inégale et sur les aléas de l'intégration européenne. Très bien documenté, le livre apporte beaucoup d'idées

tandis que les documents abondants complètent une argumentation robuste qui suscitera certainement des discussions.

Les mêmes principes guident le troisième ouvrage de la collection: celui de G.DOREL et A.REYNAUD sur "Les Etats-Unis en devenir, puissance et transformation d'une économie" (1973-168p., 29 fig.). Les auteurs y accentuent la tendance à rechercher en premier lieu les moteurs profonds qui sous-tendent la projection géographique des faits économiques. En effet leur première partie s'intitule "structures et mécanismes de l'économie", où l'on voit d'abord que l'économie américaine est, par des centres de décision, concentrée dans quelques villes (New-York surtout) du nord-est avec des conséquences importantes sur le plan social, régional, international. Les bases économiques de la puissance américaine changent, le rôle de la Bourse régresse, celui de la Banque évolue, celui de l'Etat s'affirme. La concentration sous forme de trusts fait place aux conglomérats, firmes géantes s'appuyant sur la recherche-développement. On peut alors examiner les différents secteurs de l'économie. La crise de l'énergie est essentielle et guide une politique spécifique. Les transports sont un domaine sinon en crise du moins en position sensible à cause de la concurrence entre les moyens de transport et les compagnies. L'industrie, la première du monde, connaît des évolutions contrastées tandis que l'agriculture, techniquement réussie, a des crises de surproduction et d'inadaptation à la consommation suscitant un malaise social. La croissance crée autant de problèmes qu'elle en résout. Le chômage, la ségrégation raciale, la pauvreté sont toujours présents. L'urbanisation engendre des mégalo-pôles pollués dont la gestion est catastrophique. La stagflation, le déficit de la balance des paiements, la crise du dollar sont des signes inquiétants pour la prospérité du pays. Tous ces faits se combinent pour modifier l'organisation régionale des USA. Tout n'est donc pas pour le mieux mais il reste que les Etats-Unis conservent une indéniable supériorité économique et un niveau de vie élevé. C'est du moins la conclusion de cette étude qu'on lira avec grand plaisir et dont on tirera beaucoup de profit.